

Séance du 16 mai 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22814 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 | p. 22814 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22815 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22818 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22820 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1670)
Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires
supplémentaires 2022 (projet de délibération 2394)
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL | p. 22821 |
| 7) Crèche Rondin-Picotin – Rénovation du préau des grands
Crédit de Fr. 304'000.00 (projet de délibération 2393)
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO | p. 22827 |
| 8) Bouclement de crédits d'investissement du patrimoine
administratif (projet de délibération 2396) | p. 22829 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 9) Réponse du Conseil administratif à la motion 387A du 5 avril 2022
« Alimentation durable aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex » | p. 22833 |
|--|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 10) Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2023-2024 | p. 22843 |
| 11) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes
(art. 89 – Règlement du Conseil municipal) | p. 22847 |
| 12) Propositions individuelles et questions | p. 22850 |

La Présidente
Cora BEAUSOLEIL

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame BRAUNSCHWEIGER, Conseillère municipale
Monsieur CUENOUD, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (Ve) : Bonjour à toutes, bonjour à tous. On va commencer. Donc comme d'habitude vous trouverez devant vos micros le badge nominatif, merci de l'insérer dans l'ouverture.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire, Conseillère d'Etat élue et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER et Monsieur Philippe CUENOUD.

Avant de commencer, peut-être au nom du Conseil municipal et du Bureau, on tient à chaleureusement féliciter Carole-Anne KAST pour son élection. C'est une grande fierté pour Onex d'avoir une représentante au sein du Canton. On sait qu'elle saura défendre les intérêts d'une commune périurbaine qui est une grande population multiculturelle.

On sait aussi que tes intérêts sont très portés sur défendre les jeunes, les familles, les aînés, donc on se réjouit vraiment que tu puisses porter cette voix au sein du Canton. C'est une fierté et un atout pour nous, pour Onex. Donc merci beaucoup pour ton engagement, bravo. On se réjouit de te fêter officiellement le 28 juin. Bravo encore. Je pense qu'on peut l'applaudir. (Applaudissements).

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (Ve) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cet ordre du jour ? Non.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ? Très bien.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (Ve) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements

Alors, nous avons reçu plusieurs courriers dont je vais vous faire lecture.

Tout d'abord, l'association Onex-Village :

Objet : Constats droits de recours et implantations antennes 5G

*" Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,*

Veillez trouver en annexe, copie du courrier adressé ce jour au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève, ainsi qu'au Grand Conseil.

Ce courrier fait état du manque de moyens d'un petit groupe de personnes ou d'une association à faire valoir son droit de recours. Il s'agissait alors de l'implantation d'antennes 5G dans le village d'Onex.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

*Pour l'AOV
Valérie Fischer Josiane Bernard*

Copies au Conseil Administratif de la Ville d'Onex et au groupement de personnes opposées à l'implantation des antennes 5G à Onex Village

Annexe mentionnée"

Courrier à l'attention du Conseil d'Etat

*"Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat*

Notre association "Association Onex Village ", dont le but principal est de préserver la qualité de vie de ses habitants a été sollicitée en février 2022 afin de répondre aux préoccupations liées à l'implantation de plusieurs antennes 5G dans les environs,

Après une mobilisation record d'habitants et de personnes travaillant sur les sites concernés, nous avons dû renoncer à notre combat d'opposition à l'implantation de ces antennes, faute de moyens financiers. Effectivement, les frais administratifs et de recours en vigueur, ainsi que la mise à charge des frais de justice du débouté sont très souvent trop élevés et hors de portée d'une association ou d'un groupe de personnes.

Ainsi concrètement, pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'a pas été possible à notre association de recourir contre la décision du Tribunal de première instance alors que, pour mémoire, nos autorités avaient demandé un moratoire concernant ce genre d'implantation sur l'ensemble de notre canton. Nous attendons donc de nos élus communaux et cantonaux une réaction et une prise de position face à ce genre d'inégalité dans la procédure juridique actuelle, rendues inaccessibles pour des associations d'utilité publique reconnue, mais sans des ressources financières suffisantes face à des entreprises dotées de moyens, voire d'un service juridique adapté. Dans notre cas, il s'agit de Swisscom, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il y a une inégalité dans les moyens à se défendre des deux parties opposées, surtout lorsqu'elles opposent des associations ou regroupements de personnes sans but lucratif et défendant une cause régionale ou locale pour le bien-être des personnes concernées.

En espérant que cette lettre pourra attirer votre attention sur un état de fait qui nous semble injuste et qu'elle pourra susciter un débat, voire une prise de conscience, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

Pour l'AOV

Valérie Fischer

Josiane Bernard

Copies au Président du Grand Conseil d'Etat, au Conseil Administratif et au Conseil Municipal de la Ville d'Onex et au groupement de personnes opposées à l'implantation des antennes 5G à Onex village"

Courrier à l'attention du Président du Grand Conseil, Monsieur Jean-Luc Forni

"Monsieur le Président,

Notre association "Association Onex Village", dont le but principal est de préserver la qualité de vie de ses habitants a été sollicitée en février 2022 afin de répondre aux préoccupations liées à l'implantation de plusieurs antennes 5G dans les environs,

Après une mobilisation record d'habitants et de personnes travaillant sur les sites concernés, nous avons dû renoncer à notre combat d'opposition à l'implantation de ces antennes, faute de moyens financiers. Effectivement, les frais administratifs et de recours en vigueur, ainsi que la mise à charge des frais de justice du débouté sont très souvent trop élevés et hors de portée d'une association ou d'un groupe de personnes.

Ainsi concrètement, pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'a pas été possible à notre association de recourir contre la décision du Tribunal de première instance alors que, pour

mémoire, nos autorités avaient demandé un moratoire concernant ce genre d'implantation sur l'ensemble de notre canton. Nous attendons donc de nos élus communaux et cantonaux une réaction et une prise de position face à ce genre d'inégalité dans la procédure juridique actuelle, rendues inaccessibles pour des associations d'utilité publique reconnue, mais sans des ressources financières suffisantes face à des entreprises dotées de moyens, voire d'un service juridique adapté. Dans notre cas, il s'agit de Swisscom, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il y a une inégalité dans les moyens à se défendre des deux parties opposées, surtout lorsqu'elles opposent des associations ou regroupements de personnes sans but lucratif et défendant une cause régionale ou locale pour le bien-être des personnes concernées.

En espérant que cette lettre pourra attirer votre attention sur un état de fait qui nous semble injuste et qu'elle pourra susciter un débat, voire une prise de conscience, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

*Pour l'AOV
Valérie Fischer Josiane Bernard*

Copies au Conseil d'Etat, au Conseil Administratif et au Conseil Municipal de la Ville d'Onex et au groupement de personnes opposées à l'implantation des antennes 5G à Onex village"

Monsieur Pedro Da Costa Santos Matas a envoyé le courriel suivant :

"Objet : Fête foraine à la place du 150ème

A l'intention du Conseil municipal, Onex, le 7 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Habitant Onex depuis 20 ans, je suis étonné que la plupart des événements et manifestations qui se déroulent au sein de la commune se déroulent le plus souvent à la place du 150ème ou sur le parking de la maison Onésienne.

*Je m'interroge en premier lieu sur la raison qui fait que la plupart des événements communaux ou associatifs se déroulent exclusivement sur ce terrain ?
Est-ce une volonté d'organiser ces événements sur cette place?
Pour des questions pratiques et logistiques? Ou bien, de défauts d'autres lieux?*

*Habitant au 65 avenue Bois-de-la-Chapelle, je dois vous avouer sans vouloir faire mon rabato-
joie que ça devient pénible sur la durée et la fréquence d'avoir à vivre tous ses événements
sous nos fenêtres surtout s'ils ne sont pas distillés à travers d'autres places de la commune
comme par exemple le parc de la Mairie!*

Histoire d'être démocratique avec nos chers résidents de villas et qu'ils puissent profiter également pleinement des fêtes de manière plus proche.

Je fais écho également d'un mécontentement concernant le bruit généré les après-midi par la crèche rondin picotin. Celle-ci à une fâcheuse tendance l'après-midi à donner des casseroles aux enfants à l'extérieur pour que ceux-ci tapent allègrement dessus ! Réveillant tout le quartier!

Je peux comprendre la démarche éducative, pédagogique et éducative étant moi-même éducateur et musicien mais je la contrebalance aux nuisances provoquées dans le quartier et à la résonance des bâtiments. Ces ateliers découvertes de la rythmique devraient se faire en intérieur selon moi. Il n'est pas nécessaire d'en faire profiter tout le quartier.

Question: puis-je sortir sur mon balcon en plein milieu de l'après-midi ABE mon ampli de 200 watts et me mettre à jouer pour le quartier? Non bien sûr que non « Les nuisances sont similaires mais pas les acteurs » excusons-nous et acceptons-nous ses choses parce que ce sont des enfants?

On demande bien aux cuisines de s'équiper de hotte filtrante! C'est un peu capillo tracté [tirer par les cheveux] et démagogique comme argument mais ça montre la liberté de chacun et ses limites en référence à l'universalisme de Emmanuel Kant.

Dans l'attente de votre retour je vous prie de croire en mes meilleures salutations.

Cordialement

Da Costa Santos Matas Pedro"

Voilà, c'étaient les deux courriers qui nous étaient adressés.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (Ve) : Madame KAST, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Toutes les informations d'abord en termes d'agenda, puis en termes de process. Alors au niveau agenda, je vous rappelle que demain aura lieu la présentation du diagnostic territorial de la santé des Onésiens et des Onésiennes. Et que je vous invite tous et toutes à participer à cette soirée qui sera à mon avis passionnante et fort intéressante qui permettra de montrer pour la première fois des analyses à l'échelle de l'hectare habité au Manège à 17 heures 30.

Deuxième information en termes d'agenda : vous êtes tous et toutes cordialement invités à soutenir et supporter les participants du tournoi international de football pour personnes mentalement handicapées dit tournoi des Schtroumpfs de Pentecôte.

Et notamment à participer à l'apéro de lancement de la manifestation le vendredi soir à 18 heures 30 au Signal de Bernex. Il s'agit d'une manifestation organisée par l'association des Schtroumpfs et co-accueillie par Bernex et Onex, selon une tradition qui se déroule à Bernex, mais où les autorités de Bernex et Onex accueillent ensemble ce tournoi. Et je vous

invite à faire honneur à ces sportifs pas comme les autres, leur faire honneur de votre présence, parce que c'est vraiment des moments assez géniaux.

Et puis finalement, une information qui fait suite à celle que je vous avais donnée concernant la création de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex. Donc vous vous rappelez que je vous avais annoncé que nous avons été entendus en commission. Il se trouve que la commission a accepté le projet moins les votes PLR. Monsieur PASQUIER a déposé un rapport de minorité.

Du coup, le projet n'aurait pas pu être traité rapidement aux extraits puisqu'il y avait controverse. Les extraits sont consacrés, c'est la procédure accélérée, si vous voulez, du Parlement. Et ils sont consacrés qu'aux objets qui font l'unanimité.

Du coup, le Conseil d'État a demandé l'urgence pour le projet parce que s'il est traité dans son ordre du jour ordinaire, il pourra être traité d'ici un ou deux ans selon le rythme de travail du Parlement. Donc évidemment, comme on a une crèche qui ouvre en septembre 2024, ça ne va pas le faire.

Sauf que le Parlement, avec sa majorité UDC, PLR, Centre et MCG a décidé de renvoyer le projet en commission, donc il ne sera pas voté à temps par rapport au processus d'engagement de la direction qui est au budget et au suivi des travaux de la crèche.

Par conséquent, le Conseil administratif a décidé de porter ce projet à l'interne en attendant que la fondation puisse être créée et donc ne soyez pas surpris et surprises de voir un poste qui va s'ouvrir pour la direction de la fondation, même si la fondation, elle ne pourra pas être constituée.

À titre collectif, nous regrettons cette procédure, puisque nous avons fait le choix de vouloir associer des représentants du Conseil municipal à la gestion de cette fondation et que tant qu'elle n'est pas créée nous ne pouvons pas le faire. Donc ça sera géré par l'administration municipale.

C'est tout pour mes communications Madame la Présidente.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord j'aimerais rebondir sur le courrier reçu de Monsieur DA COSTA SANTOS MATOS. Nous avons pris l'initiative d'inviter cette personne pour une rencontre au Conseil administratif de manière à pouvoir discuter avec lui de vive voix des problématiques qu'il rencontre.

Nous savons qu'effectivement certains habitants sont parfois dérangés par les animations prévues à la place du 150^{ème}, et nous préférons avoir un échange direct pour voir de quelle manière nous pouvons diminuer l'animosité à l'égard de ces activités qui sont très appréciées par toute une autre partie de la population.

Vous avez trouvé par ailleurs sur vos Bureaux le programme de Vous f(ê)tes Onex, fraîchement sorti des imprimeries. Vous f(ê)tes Onex aura lieu du 8 au 24 juin, tous les jours hormis les lundis. Et l'ouverture officielle est prévue le 8 juin à 18 heures, à laquelle vous êtes très chaleureusement invités.

J'en profite pour vous dire que la saison des spectacles onésiens, c'est terminé. Mais déjà elle prépare la saison suivante, donc la 36^{ème} saison. Le programme sera présenté le mercredi 7 juin à 19 heures. L'entrée est libre. Il suffit d'annoncer votre venue à billetteriespectacle@onex.ch.

Je vous rappelle encore la soirée spéciale organisée pour célébrer l'élection de la troisième personne venant de la commune qui accède à l'exécutif cantonal. Nous en sommes toutes et tous très fiers. Elle aura donc lieu le 28 juin.

Dans la foulée, la cérémonie du nouveau Président du Bureau, qui se devrait d'être élu tout à l'heure et la nouvelle Maire, en l'occurrence moi, est prévue le vendredi 16 juin. Et enfin, nous avons annoncé au dernier Conseil municipal qu'un administrateur délégué serait nommé par le Conseil d'État, nous connaissons son nom demain par le biais des communications du Conseil d'État. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Moi je rejoins les propos de Madame KAST concernant cette crèche. C'est vraiment tout à fait dommage qu'on ne puisse pas tout de suite commencer à associer les membres du Conseil municipal et à lancer cette fondation.

Voilà, pour la population onésienne, une crèche accompagnée de cette manière à travers la fondation, on trouvait que c'était vraiment une idée pertinente et ça engloberait évidemment aussi les autres crèches, et c'était une fondation tout à fait intéressante. Voilà, c'est dommage et ce n'est que partie remise.

Alors je souhaitais aussi faire des communications concernant le plan de gestion des forêts onésiennes. Donc en effet, l'OCAN, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, une entité qui supervise les forêts au niveau du canton, a approuvé notre plan de gestion.

Et en fait, c'est un plan de gestion qui commence de 2023 à 2035. Et en fait, ce plan de gestion, je vous en avais déjà parlé durant le Conseil municipal de décembre 2021, l'idée de ce plan de gestion c'est évidemment de planifier et d'entretenir nos forêts donc durant les 13 prochaines années.

Et l'idée c'est de stabiliser les pentes, c'est de favoriser la biodiversité. C'est la possibilité de faire des activités de loisirs dans tout le respect de la forêt. Parfois il y a des écoles qui s'y rendent et donc c'est une approche tout à fait pédagogique pour les enfants. Et puis il y a aussi une production locale qui nous permet de fabriquer des petites choses pour la commune.

Donc tous ces entretiens, vous avez voté un budget, un crédit cadre de Fr. 150'000.00 et les entretiens que je viens d'évoquer, ces entretiens vont durer jusqu'à la fin de cette législature jusqu'en 2025. Voilà, merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (Ve) : Je me permets une question étant donné que le courrier sur les fêtes est adressé au Conseil municipal, est-ce que ça serait possible lorsque vous rencontrez cette personne peut-être d'associer quelqu'un du Bureau ?

Vous pourriez nous envoyer un mail à toutes les personnes du Bureau comme ça... merci beaucoup. Madame KELLER, vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Oui j'aimerais vous rejoindre concernant le courrier de Monsieur DA COSTA, c'est juste ? Monsieur DA COSTA si je ne me trompe pas de nom, concernant la place du 150^{ème} qui a formulé par écrit des plaintes qu'on reçoit en nombres concernant le bruit à la place du 150^{ème}.

Ça plaît peut-être à certains. Mais le but ce n'est pas d'opposer les uns contre les autres et il y a quand même beaucoup de gens qui se plaignent du bruit de la place du 150^{ème}, en tout cas suffisamment pour qu'on s'y intéresse.

Et je rejoins Madame BEAUSOLEIL sur le fait que le Conseil municipal était associé et que le Bureau aimerait bien être au courant de ce qui se passe avec Monsieur DA COSTA. Merci beaucoup.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je ne veux pas polémiquer sur ce sujet. Mais ça fait que la troisième plainte que nous recevons et que nous avons traitée en trois ans.

6) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1670) - Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2022 (projet de délibération 2394)
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL

La Présidente (Ve) : Nous n'avons pas d'entrée en matière à voter, donc je vous laisse prendre la parole. Je vais quand même prendre la parole. Il y a une prise de parole prévue pour mon groupe donc je m'abstiens de prendre la parole, merci.

Est-ce qu'une prise de parole est souhaitée par les différents groupes ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S): Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste tient à remercier le Conseil administratif, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration et toutes celles et tous ceux qui participent au bon fonctionnement de notre Ville d'Onex.

Lors des différentes commissions sectorielles, des documents mis à la disposition de notre Conseil municipal, nous avons pu constater qu'au bouclement le résultat opérationnel présente un excédent de revenu de Fr. 9'502'026.56. Il est le résultat normatif du fonctionnement de la commune.

Nous avons aussi pu constater que les amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 2'430'002.50 voté lors de notre séance plénière du 13 décembre 2022 ont permis de réduire les charges et aussi de faciliter lors des prochains exercices l'équilibre budgétaire. Il est bon de le rappeler.

Le résultat d'excédent de revenu final est donc de Fr. 7'072'024.06. Il se décompose lui de réelles économies de charges pour Fr. 978'778.20 qui traduisent de la bonne gestion de l'administration communale, de Fr. 6'446'083.53 qui proviennent de revenus supplémentaires, donc plus de deux tiers, soit Fr. 4'429'707.71 sont issus de la répartition du fond de la péréquation intercommunale des personnes morales.

L'écart inédit entre les prévisions et le résultat aux comptes est le fait d'une situation atypique. Il provient notamment des bénéfiques records des négociants de pétrole actifs sur des marchés, dont la volatilité a été accentuée par les crises que nous traversons.

Les prévisions fiscales des personnes morales ont été largement sous-évaluées. C'est le décalage entre le moment des estimations et des déclarations réelles qui n'a pas de grand impact en période de stabilité ; il n'en va pas de même en période de crises successives qui rend les hypothèses plus aléatoires.

La volatilité de ces revenus hors normes met en exergue les incertitudes quant à leur pérennité. Il nous faut dès lors critiquer les évaluations fiscales conservatrices du Département des finances qui conduit à sous-estimer les rentrées fiscales et induisent des choix budgétaires qui portent préjudice aux prestations essentielles de l'État en faveur de la population.

Alors que la droite, elle, veut faire passer de nouvelles baisses d'impôts au Grand Conseil en usant du prétexte fallacieux de ces revenus extraordinaires, elle continue à vouloir bâtir une société de ségrégation composée de super riches d'un côté et de super pauvres de l'autre, avec une classe moyenne harassée prise en étau.

Le PLR continue ainsi à couvrir de manière indécente les grandes fortunes au détriment des TPE, PME, et des Genevois et des Genevoises, car bloqué dans son idéologie de défense communautariste des grandes fortunes.

Or l'impôt est un outil de justice fiscal à défendre. Renforcer l'imposition des grandes fortunes et défendre l'impôt est une mesure sociale adaptée à la situation actuelle. À Genève, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser. 2% de la population possède 63% des richesses.

À l'inverse, il n'y a pas de cadeaux pour les travailleurs et les travailleuses, les retraités et les retraitées, les chômeurs et les chômeuses, les locataires. Pire, leur situation ne cesse de se détériorer, avec l'augmentation constante des loyers, des primes d'assurance maladie, la stagnation des salaires et des rentes.

Pendant ce temps, les très grandes fortunes bénéficient d'allégements fiscaux et autres baisses d'impôts dont elles n'ont nullement besoin. L'immense majorité de la population n'a pas vu sa situation s'améliorer ces dernières années. Elle s'est assurément dégradée. Les personnes avec un risque de pauvreté élevé sont de plus en plus nombreuses. Elle représente 20% de la population selon l'Office de la statistique.

Genève est également le canton le plus inégalitaire de Suisse. Le coefficient de Gini comparant les petites et grandes fortunes est pour Genève de 0.92. Sachant que la valeur 0 indique une distribution parfaitement égalitaire et 1 une distribution totalement inégalitaire.

Alors que nous n'avons pas fini avec les conséquences sociales de la crise de la Covid, l'inflation galopante et la crise climatique viennent encore aggraver la situation économique des classes moyennes et populaires. En raison de ces crises successives, la réalité sociale de notre canton s'aggrave rapidement et les besoins de la population augmentent qui plus est à Onex.

Pour soutenir les Onésiennes et les Onésiens, le renforcement de l'action publique menée par un état social fort s'impose. Et c'est ce que le parti Socialiste est résolu à défendre. Par

exemple, s'il en fallait, des nouveaux besoins risquent de se faire prochainement sentir car les contre-réformes se succèdent à Berne.

Après AVS 21, la droite continue à s'opposer aux mécanismes sociaux du système de retraite. Elle a refusé d'indexer les rentes AVS à l'inflation et elle a adopté la LPP 21. La droite avait pourtant pris des engagements l'année dernière pour convaincre une majorité de votants et de votantes d'accepter le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Or en résumé, la LPP va entraîner des hausses de cotisation et induire des baisses de rente, laissant toujours moins de disponibles à nos seniors pour finir les fins de mois.

Mais j'en reviens aux comptes 2022 d'Onex et plus particulièrement au niveau des investissements, le montant des dépenses prévues au budget était de l'ordre de Fr. 9'064'500.00 et les recettes de Fr. 3'000'000.00. Cependant, dans les comptes 2022, les dépenses ne se sont élevées qu'à Fr. 3'098'173.97 pour des recettes de Fr. 3'10'889.85.

Même si l'importante différence entre le budget et les comptes provient principalement du décalage dans le temps de certains projets en raison de la durée des procédures, aussi bien au niveau des études que des autorisations, ce sont des projets comme la rénovation de l'école du Bosson, la réalisation de l'école au Moraines du Rhône, de la passerelle sur le Rhône, de la démolition et reconstruction de l'Astr'Onex, ou encore dans un avenir proche la voie verte et la salle communale qui en pâtissent.

Le Conseil administratif a relevé à ce sujet lors de la Commission des finances que le fait de ne pas effectuer la moitié des investissements prévus est une vieille histoire à Onex et que cela provient du fait que la Commune est encore sous-dotée en personnel.

Pour conclure, il s'agit d'une situation très enviable au niveau du résultat financier et, on peut le dire, qui tranche avec les 827 francs initialement prévus lors du vote du budget 2022. Il a tout de même pour effet de diminuer la dette d'Onex, dette qui se divise entre 21 millions d'engagements financiers à long terme, et 4 millions à court terme.

Le groupe Socialiste prend acte avec regret de cet excédent qui aurait amélioré indéniablement le quotidien des Onésiennes et des Onésiens, en leur offrant des prestations de qualité dont toutes et tous ont besoin. Néanmoins, nous voterons favorablement à cette délibération. Merci.

M. PASCHE (Ve): Merci, Madame la Présidente. Oui effectivement, donc nous sommes très heureux du résultat. Ce résultat qui s'explique en long et en large et en travers par tous les documents que nous avons reçu. Je remercie la Commune, le Service financier, pour nous avoir donné toutes les explications que nous voulions.

Je pense que je ne vais pas vous refaire la lecture donc du document financier. Ceux qui le veulent pourront toujours s'y remettre. Mais qu'est-ce qui explique en fait ces 7 millions ? En gros, c'est quand même une mauvaise estimation de l'État, ça c'est sûr donc au niveau cantonal.

Cette mauvaise estimation, bon ma foi ils n'ont pas peut-être non plus les moyens de faire mieux, Peut-être qu'ils vont s'améliorer.

On a aussi bénéficié d'une bonne conjoncture, ce qui est une bonne chose. Pour ça, j'aimerais dire que ce n'est pas quand même une situation qui sera pérenne. Donc il faudra

faire attention et de diminuer la dette, c'est une bonne chose mais d'augmenter le budget de fonctionnement sur certains critères, le projet 2024, faudra quand même faire attention, parce que nous avons quand même, comme je l'ai dit, ce n'est pas pérenne.

Et nous avons de gros investissements qui sont prévus. C'est bien de pouvoir mettre 7 millions de côté pour ces investissements. Nous n'avons de loin pas fait tout ce qui était prévu jusqu'à maintenant, tout explique pourquoi, le manque de personnel, etc. Mais voilà, donc le fait de diminuer cette dette nous permettra de réinvestir pour les projets dont Monsieur STURCHIO a déjà annoncé.

Et donc pour nous, nous sommes très heureux de ce résultat. Mais soyons quand même toujours vigilants car je l'ai dit, ce n'est pas une situation pérenne et nous voterons donc ce budget content mais attentif.

Mme KELLER (EVL): Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO'Verts Libéraux remercie le personnel administratif et le Conseil administratif pour son travail et votera ce soir les comptes de l'année 2022.

Toutefois, ce résultat positif n'est pas sans nous laisser quelques inquiétudes. En effet, nous avons noté des discrédances assez importantes sur plusieurs postes relatifs au personnel entre le budget et le résultat 2022. Les explications reçues en commission, bien que comptablement parfaitement exactes, n'ont pas calmé nos inquiétudes.

L'interview de l'ancien secrétaire général, Monsieur WALDER, couplé avec son départ avancé et quelque peu précipité, nous a inquiétés encore un peu plus sur divers soucis du personnel. Et ces discrédances nous mettent encore un peu plus la puce à l'oreille et nous inquiètent beaucoup.

Notre groupe ne compte pas se lancer ce soir dans un débat sur le sujet, car nous pensons ce débat plus pertinent au budget. Donc cet automne, lors de la présentation du budget 2024, nous veillerons tout particulièrement à avoir des réponses très précises concernant les postes du personnel et les montants mis et les raisons.

Lors de la Commission des finances, Monsieur STURCHIO l'a souligné tout à l'heure, les problèmes de sous-dotation en personnel de la Commune. OK. Mais lors du budget, nous aimerions en discuter notamment sur le personnel demandé pas engagé, etc. Là pour nous il y a un souci, et quelque chose à monitorer un peu mieux.

Et puis je vais me permettre quand même de faire remarquer à Monsieur STURCHIO qu'on n'est pas à Berne au Conseil National, ni à Genève au Grand Conseil. Merci Madame la Présidente.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR): Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif et l'administration pour le travail effectué pour la présentation des comptes 2022. Il tient en particulier à remercier la conseillère administrative Carole-Anne KAST et à saluer au-delà de divergences de vision politique, sa parfaite maîtrise des dossiers.

L'année 2022 présente une situation très favorable au niveau du résultat financier. L'essentiel de ce résultat provient de revenus supplémentaires issus de la répartition de la recette du fonds de péréquation intercommunal. Ils sont donc la conséquence de la bonne santé des personnes morales établies en dehors de la commune.

Ces résultats rappellent la forte dépendance de la commune d'Onex aux fonds de péréquation intercommunaux et la bonne situation financière et économique des autres communes et du Canton. Une telle dépendance présente un risque, nous ne pouvons que soutenir tout effort visant à développer l'activité économique sur la commune et à rendre cette dernière plus attractive.

Au vu du lien financier étroit entre Onex et le Canton, nous souhaitons mettre en exergue trois enseignements qui découlent de la présentation des comptes 2022 cantonaux.

Le premier, c'est l'importance des personnes morales comme source de recettes, les revenus fiscaux hors normes découlent de la croissance sans précédent des secteurs phares de l'économie genevoise que sont le commerce international, la finance et l'horlogerie.

Pour assurer la prospérité du canton et de ses communes, ainsi que les financements des prestations à la population, il convient de garantir à tous les niveaux des conditions-cadres attractives pour les entreprises.

Le deuxième enseignement, c'est la forte concentration de l'impôt sur un nombre réduit de contribuables. La pyramide fiscale genevoise se caractérise par sa grande fragilité. La charge fiscale repose sur une minorité de contribuables, personnes morales et personnes physiques.

Cette réalité rend les recettes fiscales extrêmement dépendantes d'événements particuliers. Il convient dès lors d'assurer un niveau de charge fiscale qui soit a minima raisonnable.

Enfin, si nous ne pouvons que nous réjouir de ces revenus exceptionnels, il ne faut pas perdre de vue leur caractère aléatoire. La prudence doit rester de mise dans un contexte international mouvant. Et qu'une situation financière cantonale qui reste source d'inquiétude. Le Canton demeurant le plus endetté de Suisse. Il n'est donc pas envisageable d'interpréter ces bons résultats comme une carte blanche à une hausse des dépenses publiques.

En conclusion, le groupe PLR rappelle que l'objectif d'assurer des finances publiques durablement saines avec une charge fiscale équilibrée reste prioritaire. Le groupe PLR recommande l'approbation des comptes annuels et des crédits supplémentaires 2022.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Il n'y a pas de prises de parole supplémentaires. Je vous propose de passer au vote. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez nous lire les invites du projet de délibération 2394, s'il-vous-plaît ? (Lecture). Merci beaucoup à vous. S'il n'y a pas d'objections, on va passer au vote. Et le vote est lancé.

Avec 28 oui, le projet de délibération 2394 est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le projet de délibération 2394 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Délibération 2394 dont la teneur est la suivante :

« Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC)

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal

Vu le rapport de la Commission des finances du 24 avril 2023

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération ;*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de Fr. 56'137'903.80 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 123'387.73, soit net Fr. 56'014'516.07) aux charges et de Fr. 63'209'927.86 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 123'387.73, soit net Fr. 63'086'540.13) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 7'072'024.06 ;*
- 3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 9'502'026.56 et le résultat extraordinaire de moins Fr. 2'430'002.50 ;*
- 4. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de Fr. 3'098'173.97 aux dépenses et de Fr. 310'889.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'787'284.12 ;*
- 5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 99'509'208.10 ;*
- 6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de Fr. 451'105.95 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération ;*
- 7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.»*

* * *

7) Crèche Rondin-Picotin – Rénovation du préau des grands – Crédit de Fr. 304'000.00 (projet de délibération 2393A)
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO

La Présidente (Ve) : Est-ce que le rapporteur souhaite prendre la parole ?
 Oui, je vous donne la parole, Monsieur FUSCO.

M. FUSCO (MCG): Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, juste un tout petit rappel. Donc la crèche Rondin-Picotin accueille des enfants de quatre mois à quatre ans. Elle a été mise en service en 1965. Après 48 ans, elle a subi donc une transformation complète.

Mais revenons aujourd'hui en ce qui concerne le préau des grands. La commission s'est tenue sur les lieux et de ce fait les commissaires présents ont pu constater que le préau des grands, rappelons que ce sont des enfants de quatre ans, se trouve dans un état de dangerosité.

Vu que les racines des arbres ont soulevé le bitume, et qu'il y a un risque de trébucher à tout moment, que les jeux actuels ne sont plus conformes, qu'actuellement les arbres ne sont pas arrosés et souffrent de sécheresse, raison pour laquelle quelques branches sèches peuvent tomber. J'attire surtout votre attention que la sécurité des enfants n'a pas de prix.

Avec cette nouvelle rénovation, un revêtement amortissant sera mis en place et une récupération des eaux de pluie est prévue afin d'arroser les arbres, ainsi que la haie qui délimite le pourtour du préau.

Afin de décider de la taille du réservoir pour la récupération de l'eau de pluie, nous ferons appel donc aux jardiniers qui seront plus à même de décider de la quantité de l'eau nécessaire pour l'arrosage des arbres, ainsi que de la haie.

Au nom des enfants, je vous remercie de soutenir ce projet.

M. MOSCHELLA (EVL): Merci, Madame la Présidente. Je remercie les services de nous avoir fait visiter cette crèche, ainsi que la direction de la crèche qui a été très bien dans son accompagnement. Et mes collègues qui ont accepté le renvoi en commission, c'était vraiment très intéressant.

Effectivement, pour une zone de jeu intensément utilisée, un revêtement en goudron me paraît tout à fait du passé. Et j'ai été très surpris par la dégradation du goudron par les racines des arbres qui les rend quasiment tranchantes et vraiment dangereuses.

Donc je soutiens le projet, on soutient le projet. Et allons de l'avant. En espérant qu'il n'y ait pas une ligne cachée pour acheter des casseroles pour les enfants.

Mme DIOP (S): Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, nous tenons à remercier le personnel administratif pour leur explication durant la commission qui s'est tenue au niveau de la crèche.

Donc nous avons constaté la nécessité des travaux. Et puis, ça a été suffisamment expliqué dans l'exposé des motifs et bien détaillé au niveau du rapport, donc le groupe Socialiste

vous invite à soutenir, à voter sur le siège ce projet de motion. Et vous invite à faire de même. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve): Merci, Madame la Présidente. Donc nous aussi nous remercions également le personnel administratif, ainsi que les deux co-directrices qui étaient présentes. D'ailleurs, elles nous ont indiqué qu'elles ont régulièrement la visite des agents municipaux à cause du bruit, donc c'est quelque chose... j'essaie de minimiser.

Et comme la première fois, nous allons soutenir ce projet sur le siège. Je vous remercie.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste ajouter un complément suite à la visite de ce préau. Et je vous remercie pour tous vos commentaires. Je vous remercie également d'avoir assisté nombreux à cette commission pour toutes les explications données.

Il a été suggéré d'investiguer si des fosses de Stockholm pourraient être installées au pied des arbres existants. Alors nous avons connaissance de cette technique pour les nouveaux arbres, mais les services n'avaient encore jamais mis en œuvre la pose de fosse de Stockholm pour des arbres déjà d'une certaine taille.

Il s'avère qu'après consultation d'un spécialiste, c'est possible. Nous devons tout de même faire quelques sondages pour s'assurer de la santé des racines et s'assurer de la qualité de la terre, des souterrains.

Donc ce que nous allons vous proposer, nous vous invitons à voter effectivement cette délibération telle quelle de manière que nous puissions entreprendre les travaux cet été. Et nous allons vous revenir dès que les sondages seront faits et que l'évaluation du coût d'installation d'une fosse de Stockholm aura pu être faite, pour revenir avec une délibération de façon que nous puissions éventuellement poser ces fosses si c'est pertinent. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci Madame KLEINER. S'il n'y a pas de prises de paroles supplémentaires souhaitées, Monsieur TOGNAN vous pouvez lire les invites s'il vous plaît. (Lecture). Merci beaucoup à vous. Et le vote est lancé.

Avec 28 oui, le projet de délibération 2393 est approuvé à l'unanimité.

Le projet de délibération 2393A est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Délibération 2393A dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état du préau

Vu l'ancienneté des installations et des jeux

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection

Vu la demande des utilisateurs

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission des bâtiments du 8 mai 2023 et le préavis favorable à l'unanimité

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. De réaliser les travaux de rénovation du préau des grands de la crèche Rondin-Picotin ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 304'000.00 pour ces travaux de rénovation ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 304'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 304'000.00, afin de permettre l'exécution de ces travaux.»*

* * *

8) Boucllement de crédits d'investissement du patrimoine administratif [projet de délibération 2396]

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
Personne, alors je laisse la parole au Conseil administratif... Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc comme vous le savez certainement, lorsque des crédits d'investissement sont entièrement réalisés, il est demandé par les règles sur la gestion financière et administrative des communes de boucler ces crédits en laissant apparaître les économies ou les dépassements un par un, afin qu'ils soient véritablement fermés, et qu'on puisse passer à autre chose.

Donc vous avez cette délibération qui regroupe toute une série, je ne les ai pas comptés, de boucllements de crédits d'investissement. Comme vous pourrez le constater à la lecture de celui-ci, en fait vous avez quasiment toutes les explications simplement dans les considérants.

Ceux-ci laissent tous apparaître des économies, sauf un qui prévoit un dépassement absolument phénoménal de Fr. 2'113.65 sur un crédit de Fr. 399'000.00, donc on est dans des variations très raisonnables. Et ça me fait dire, puisqu'on parle de préau de nouveau, mais c'est celui de l'école du Village.

Je voulais juste rassurer Monsieur MOSCHELLA que les casseroles dans les lieux d'enfants font partie du budget de fonctionnement si jamais, donc il y a aucun risque dans le crédit que vous venez de voter qu'il y ait des casseroles. Par contre, dans les subventions pour les crèches, peut-être il faudra questionner ce point.

Non, plus sérieusement, vous avez bien compris qu'effectivement, il y a des activités avec des enfants en extérieur et que c'est absolument essentiel, et parfois ça fait un peu de bruit, mais je voulais juste vous rassurer que c'est sur le budget de fonctionnement si jamais l'achat des casseroles.

Et que là, ce sont des jeux mais pas des casseroles qui ont été achetés et qui ont laissé, qui ont été un tout petit peu plus chers que prévu, et donc qui laissent apparaître ces dépassements.

Donc je vous remercie de réserver un bon accueil à ce projet de délibération qui demande un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 2'113.65 pour le dépassement des jeux à l'école d'Onex-Village et qui amortit tout le reste, enfin qui amortit les crédits complémentaires et prend acte des économies substantielles qui ont été faites sur à peu près tous les autres.

Je tiens à relever, puisque nous sommes dans une soirée comptes, ça c'est véritablement la démonstration que l'administration travaille avec sérieux et tient véritablement les estimations et les budgets.

Effectivement, les résultats aux comptes ne sont pas essentiellement, ne sont pas de notre fait, mais ça par contre, ça vous montre à quel point les crédits sont respectés et comment le travail est fait au quotidien par notre administration et je salue leur rigueur. Merci Madame la Présidente.

Mme VESELI (VE) : Merci, Madame la Présidente. Préalablement, les Verts sont très contents du rendu de la rénovation du préau et des jeux de l'école d'Onex-Village. On est également ravis que notre motion ait été respectée et qu'une cuve ait été installée pour récupérer l'eau de pluie afin d'être réutilisée, permettant ainsi premièrement une économie financière.

En effet, cela permettra de diminuer la facture d'eau et secondement, et surtout, il convient de souligner le bienfait écologique. En effet, cela permettra notamment d'arrêter d'utiliser l'eau potable pour des actions qui ne nécessitent pas de l'eau potable.

Donc pour ces raisons entre autres, nous voterons favorablement sur le siège ce projet de délibération. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste votera également sur le siège ce crédit d'engagement complémentaire. Merci.

M. AMBORD (MCG) :
également sur le siège.

Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG votera

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. S'il n'y a pas de prises de paroles supplémentaires souhaitées, Monsieur TOGNAN vous pouvez lire les invites s'il-vous-plaît. [Lecture]. Merci beaucoup à vous. Et le vote est lancé.

Avec 28 oui, le projet de délibération 2396 est approuvé à l'unanimité.

Le projet de délibération 2396 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Délibération 2396 dont la teneur est la suivante :

« Vu le crédit d'engagement de Fr. 78'500.00 voté par le Conseil municipal le 12.03.2013 pour les plans localisés de quartier - Pralée (PLQ 29220) et Avenir (PLQ 29764) - assainissement-équipements de la 2^e étape - étude (dél. 2026) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 56'260.85, laissant apparaître une économie de Fr. 22'239.15

Vu les subventions de Fr. 56'260.85

Vu le coût net à la charge de la commune de Fr. 0.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 569'000.00 voté par le Conseil municipal le 04.02.2014 pour les plans localisés de quartier - Pralée (PLQ 29220) et Avenir (PLQ 29764) - assainissement-équipements de la 2^e étape (dél. 2068) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 204'246.85, laissant apparaître une économie de Fr. 364'753.15

Vu les subventions de Fr. 183'622.80

Vu la dépense nette à la charge de la commune de Fr. 20'624.05

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'525'100.00 voté par le Conseil municipal le 02.02.2016 pour le PLQ Pré-Longet - Aménagement du domaine public communal - réalisation (dél. 2143A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 1'505'550.62, laissant apparaître une économie de Fr. 19'549.38

Vu le crédit d'engagement de Fr. 25'000.00 voté par le Conseil municipal le 14.11.2017 pour le réseau de chauffage à distance Onex Il-Copropriété - étude (dél. 2211) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 20'330.00, laissant apparaître une économie de Fr. 4'670.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 291'000.00 voté par le Conseil municipal le 17.04.2018 pour les collecteurs - réhabilitation du réseau d'eaux usées menant à la station de pompage du Vieux-Moulin - réalisation (dél. 2230) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 289'556.30, laissant apparaître une économie de Fr. 1'443.70

Vu le crédit d'engagement de Fr. 195'000.00 voté par le Conseil municipal le 17.04.2018 pour le renouvellement du matériel informatique (dél. 2229) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 181'776.51, laissant apparaître une économie de Fr. 13'223.49

Vu le crédit d'engagement de Fr. 253'000.00 voté par le Conseil municipal le 19.06.2018 pour le réseau de chauffage à distance Onex II - copropriété - remplacement du réseau de chauffage à distance (dél. 2235) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 210'024.25, laissant apparaître une économie de Fr. 42'975.75

Vu le crédit d'engagement de Fr. 337'600.00 voté par le Conseil municipal le 18.06.2019 pour les réfections de chaussées et aménagements "Bien vivre dans sa ville" (dél. 2261A)

et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 335'013.65, laissant apparaître une économie de Fr. 2'586.35

Vu le crédit d'engagement de Fr. 340'000.00 voté par le Conseil municipal le 10.12.2019 pour l'école du Gros-Chêne - rénovation du préau (dél. 2277) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 326'838.60, laissant apparaître une économie de Fr. 13'161.40

Vu le crédit d'engagement de Fr. 29'000.00 voté par le Conseil municipal le 09.03.2021 pour une benne à ordures ménagères enterrée liée à l'autorisations de construire - François-Chavaz 21 (dél. 2322) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 25'266.73, laissant apparaître une économie de Fr. 3'733.27

Vu le crédit d'engagement de Fr. 146'000.00 voté par le Conseil municipal le 14.09.2021 pour l'avenue des Grandes-Communes/Gros-Chêne - adaptation du giratoire (dél. 2338A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 103'531.66, laissant apparaître une économie de Fr. 42'468.34

Vu le crédit d'engagement de Fr. 586'900.00 voté par le Conseil municipal le 16.11.2021 pour le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - versement de la contribution annuelle 2022 (dél. 2347) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 586'900.00

Vu la subvention liée aux logements créés de Fr. 259'000.00

Vu la dépense nette à la charge de la commune de Fr. 327'900.00

Vu le crédit d'engagement de Fr. 399'000.00 voté par le Conseil municipal le 08.03.2022 pour l'école d'Onex-Village - rénovation du préau et des jeux (dél. 2351A) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 401'113.65, laissant apparaître un dépassement de Fr. 2'113.65

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 2'113.65 pour couvrir le dépassement pour l'école d'Onex-Village - rénovation du préau et des jeux*
- 2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux. »*

* * *

9) Réponse du Conseil administratif à la motion 387A du 5 avril 2022 « Alimentation durable aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex »

La Présidente (Ve) : Avant de prendre acte, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette réponse du Conseil administratif ?

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'ai lu avec attention la réponse de cette motion qui a été déposée il y a plus d'une année au sein de ce conseil, une motion qui paraissait assez intéressante, en fin de compte, avec quatre questions assez précises.

Il aura fallu plus d'une année au Conseil administratif pour répondre. Et puis j'aurais été intéressé de connaître la position de celles et ceux qui l'ont déposée du groupe des Verts qui sont Milan PETERSCHMITT et Marine DELEVAUX, mais ils ne siègent plus avec nous, donc c'est peine perdue.

Et quand on lit attentivement les réponses de cette motion, on se rend compte qu'effectivement on peut y répondre très rapidement, dans la mesure que tout est déjà entrepris, tout est fait. Et puis qu'on ne veut pas aller plus loin dans cette démarche-là.

Donc à chaque séance, le Conseil administratif nous fait la leçon en disant que le groupe PLR ne vote pas des postes supplémentaires, ils n'arrivent pas à faire leur travail correctement. Mais c'est clair que si le Conseil administratif perd du temps comme pour répondre à une motion telle que celle-ci pendant une année, alors effectivement il y a une remise en question à faire et assez rapidement. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. J'ai à peu près les mêmes remarques que mon préopinant, mais peut-être pas dans le même ordre. Je remarque que la réponse était extrêmement longue. On a de la chance de ne pas avoir trop de sujets ce soir, ça peut-être j'y reviendrai plus tard.

Mais j'ai trouvé que cinq pages dactylographiées pour une réponse sur ce sujet, c'était beaucoup. 13 mois pour répondre que les cuisines sont déjà conformes, plus d'un an c'est aussi selon nous inadéquat.

Moi ce que je relève, c'est que la réponse est majoritairement hors sujet. Certains exemples qui sont cités, je ne les trouve absolument pas pertinents. Pour moi, la précarité comme argument pour manger de la viande, ce n'est pas un argument recevable.

Nous, ce que nous voulons, c'est de la qualité. Nous la voulons équilibrée, de proximité, et nous la voulons pour tous. Et donc, le problème c'est qu'on a un changement climatique en cours et c'est écrit dans la motion, et que les protéines carnées produites par l'agroalimentaire de manière industrielle, ce n'est pas vraiment une solution. Les ratios de consommation d'eau pour la viande, ils sont écrits dans la motion, on ne va pas les répéter.

Par contre, ce qu'on découvre aussi avec la réponse, c'est qu'une partie de ce qui est servi à nos enfants, c'est de la production industrielle réchauffée. Et donc en fait c'est du Tricatel. Et c'est là où en fait moi ça me heurte, c'est utiliser l'argument de la précarité pour servir du Tricatel, je ne vois pas où est le gain.

Et donc, au-delà du problème de qualité, il y a un gaspillage parce que ce système-là nécessite qu'on commande les plats à l'avance, ce qui ne sera pas mangé sera purement et simplement jeté, donc il y a aussi un gaspillage.

Donc pour moi et pour nous, ce genre de réponse, on trouve que ça paralyse les possibilités de changement. Et donc, notre groupe se permettra de revenir prochainement avec de nouvelles propositions. Je vous remercie.

M. VESELI (S) : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord le groupe PS souhaite mettre en avant les outils utilisés par la commune pour la mise en place de moyens de sensibilisation concernant le thème du développement durable.

Nous constatons une belle et étroite collaboration avec différentes associations qui interviennent dans les établissements scolaires communaux et cela dès la 3P. Bravo. La sensibilisation reste un outil important dans cette lutte. Nous pensons qu'il est nécessaire de continuer à travailler dans ce sens, vu les bienfaits et l'importance de celle-là.

Le groupe Socialiste est et sera vigilant à ce que ça continue et que ça se fasse. L'alimentation durable reste un investissement important pour nous. Et dans cette lutte, le PS continuera à proposer des motions dans ce sens, comme on a pu le faire dans le passé notamment avec la motion sur la sensibilisation à la malbouffe chez les enfants. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens juste à rejoindre Monsieur HALDI sur un seul point. Pour le reste, je ne m'exprimerai pas. Mais c'est vrai qu'un an pour répondre c'est monstrueux, surtout quand en fait finalement la réponse est non pour un point et c'est déjà le cas pour les trois autres.

Et puis, effectivement, cinq pages c'est trop long pour ce qui est répondu. Ça aurait très bien pu être fait en deux pages. Voilà.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Oui alors écoutez, je ne remercie pas les conseillers municipaux pour leurs commentaires, parce qu'entre ceux qui répondent qu'on aurait dû dire "circulez il n'y a rien à voir", et ceux qui considèrent qu'on devrait tout changer aux cuisines scolaires...

Parce que je vous rappelle que finalement l'essentiel de ce qui est là, c'est l'association des cuisines scolaires qui le met en œuvre, que si on veut faire de la production propre, Monsieur HALDI, je pense qu'on va avoir un gros problème, parce qu'on ne sait juste pas où la faire.

Bah oui, évidemment, c'est très très simple, "y'a qu'à faire qu'on", ça vous savez faire. Il n'y a aucun problème, on peut dire il faut faire de la production propre, ça ne va pas du tout, les repas commandés. Donc les appels d'offres ont été faits, la valorisation du GRTA, les contrôles, les projets de rénovation de nos écoles, tout ça on n'en tient pas compte, et puis allez, il n'y a qu'à faire de la production propre, parce que c'est inadmissible qu'on ait des repas livrés.

Mais j'ai envie de vous dire à tous et toutes, il faut que vous soyez un tout petit peu réalistes et que vous ayez le sens des priorités. Bien sûr que dans un monde idéal où on n'a pas de problèmes de surcharge des réfectoires, où on n'a pas de problèmes de rénovation des

écoles, où on a des terrains de libres pour créer des réfectoires de production, bien sûr qu'on préférerait avoir nos productions propres.

Moi je vais même aller plus loin, je préférerais même vous savez quoi ? Avoir des cuisiniers municipalisés qui peuvent véritablement faire un travail plus développé. Mais je ne sais pas si au cas où vous avez remarqué, on vit avec de l'histoire, on vit avec des bâtiments qui ont 50 ans, on vit avec des associations qui se sont engagées et qui font un travail extraordinaire en termes de bénévolat, on vit tout ce contexte. Et on ne peut pas juste comme ça faire du hors-sol.

Donc, entre une réponse qui est trop longue pour ceux qui auraient voulu qu'on envoie juste les motionnaires ailleurs pour voir si l'herbe est plus verte, et une réponse qui est inadéquate pour certaines personnes qui ne tiennent juste pas compte de la réalité de la Ville d'Onex, et bien moi j'ai envie de vous dire, il y a un moment donné ça va être quand même très difficile de vous mettre d'accord.

Donc je prends acte que vous trouvez que c'est trop long, j'ai déjà expliqué aux services que ce n'était pas la peine d'en faire autant. Mais je pense que là, ils auront bien la démonstration avec vos interventions de voir à quel point finalement le Conseil municipal, ou en tout cas certains de ces membres, ne tient absolument pas compte de leur réalité de terrain, de ce que l'association des cuisines scolaires avait déjà communiqué au Conseil municipal lors d'une commission consacrée à cet égard et lors de la séance. Parce que je vous rappelle qu'ils avaient communiqué lors de la séance.

Donc, maintenant, moi je veux bien que vous considériez que c'est trop long, que c'est trop court, que ce n'est pas la bonne réponse, etc. Mais notre devoir, nous en tant que conseillères administratives, c'est de vous expliquer la réalité du terrain, vous expliquer ce qui est mis en œuvre et vous expliquer aussi qu'il n'y a pas toujours la possibilité d'en faire plus parce que ne serait-ce que simplement ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de locaux.

On ne peut pas inventer des locaux. On ne peut pas pousser des murs. Et je crois que si on arrivait sur la conclusion qu'on devrait avoir des productions propres et municipaliser les cuisines scolaires, et bien ce Conseil municipal partirait en débat homérique entre savoir s'il faut municipaliser ou s'il faut garder l'association avec les limites que ça a.

Alors moi je vais vous dire, nous on a toujours eu une approche très pragmatique à Onex lorsque l'associatif fonctionne bien, et bien on a du plaisir à travailler avec. Et la municipalisation, elle intervient lorsque celui-ci est un échec. Et c'est avec ce genre de choses qu'on risque de le mettre en échec, vous assumerez vos décisions politiques, c'est à ça que vous êtes destinés en tant qu'élus au Conseil municipal.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je ne sais pas si c'est trop long ou si c'est trop court. C'est surtout hors délai comme réponse. On est aussi là pour vous dire que vous devez respecter les délais. C'est quatre mois, article 38 du Conseil municipal. C'est un délai maximum de quatre mois à dater de son acceptation.

Si vous ne pouviez pas respecter ce délai, vous auriez dû nous en donner les raisons. Je lis l'article 38 donc je n'invente pas. Et c'est un peu ce qu'on vous reproche ce soir, c'est de mettre un an pour nous répondre que tout va bien et après de nous dire que vous avez des soucis avec une administration surchargée.

Je veux bien que l'administration soit surchargée, pas de problème. Mais nous, on aimerait que vous respectiez aussi vos délais. Et ce n'est pas à votre administration, c'est à vous

qu'on le dit au Conseil administratif. Respectez les délais dans lesquels vous devez nous répondre, c'est quelque chose qu'on vous demande. C'est normal, ça fait partie du règlement. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à reprendre parce que je me suis exprimé avant votre réponse Madame KAST. Je tiens à préciser que sur le fond, personnellement, la réponse me satisfait complètement. Juste vue l'étendue du fond, elle me paraît beaucoup trop longue. Voilà, c'était plutôt dans ce sens-là.

Mais je rejoins par contre tout à fait Madame KELLER sur ce qu'elle vient de dire par rapport aux délais, parce que ce n'est pas la première fois.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Simplement pour rappeler à Madame KELLER que les délais du règlement du Conseil municipal n'engagent pas le Conseil administratif comme il a déjà été répété, expliqué, notamment par le Service des affaires communales.

Donc c'est un désidérata du Conseil municipal et je vais vous dire clairement. Effectivement, ce n'est pas forcément toujours pour nous la top priorité de répondre à des motions. Alors on peut aussi faire la stratégie que Monsieur PASQUIER semble préconiser, c'est-à-dire "circulez, il n'y a rien à voir" en trois lignes.

Je ne pense pas que ça va faire plus plaisir au Conseil municipal, je ne pense pas que ça améliore la connaissance des prestations qui sont faites, puis je ne pense pas que ça améliore la réflexion et le dialogue sur le Conseil municipal.

Personnellement, je préfère vous faire une réponse complète avec aussi des développements de professionnels, n'en déplaise à Monsieur HALDI, et puis qu'elle soit utile aussi pour la suite, pour poser des motions complémentaires, ça j'entends très bien, et c'est votre rôle, et il n'y a pas de problèmes là-dessus.

Mais je pense que si vous voulez faire des motions complémentaires, c'est mieux d'avoir des réponses complètes. Et puis après on peut débattre du fond. J'attire votre attention également sur le fait que nous avons un point en début de séance qui s'appelle "points initiaux", que le Conseil administratif a renoncé sur la demande expresse du Conseil municipal de chaque fois faire les commentaires sur les points en suspens dans les points initiaux, parce que vous aviez trouvé que c'était fastidieux qu'on vous donne ces informations.

Alors après, moi j'entends, vous avez besoin d'explications. Alors vous avez besoin d'explications, on vous en donne volontiers sur les délais, mais je crois qu'on vous a déjà donné une explication générale, c'est que ces délais ne sont pas engageants pour le Conseil administratif et qu'on les traite que s'il y a un point initial, les questions sur ces points sont dans les points initiaux, question sur les points 3 et 4 et il y a notamment les objets en suspens qui vous sont chaque fois remis.

Et vous, nous avez demandé d'arrêter de les commenter en début de séance. Donc voilà, moi je veux dire, on a le temps ce soir, on peut s'amuser un peu. Vous pouvez voir qu'il y en a d'autres qui sont plus anciennes, d'autres plus récentes.

La Présidente (Ve) : Je crois qu'on a compris. Merci. Merci pour ce débat sur ces remarques. Est-ce que quelqu'un a un autre commentaire ? Non.

« **MOTION** »

Vu

- *La consommation de viande, en particulier de viande rouge, qui produit un impact considérable en matière de déforestation amazonienne et d'émissions de gaz à effet de serre¹. Ainsi, l'impact d'un plat végétarien² sur le climat est entre trois et cinq fois moindre que celui d'un mets à base de viande, notamment en raison des émissions de méthane provenant du fumier et des ruminants³. Les produits laitiers étant également coûteux en matière d'émissions CO₂⁴*
- *Que lorsqu'un citoyen suisse change de type d'alimentation et devient ovo-lacto-végétarien⁵, il réduit son empreinte écologique alimentaire de près de 24%, voire de 40% s'il devient vegar⁶. A titre de comparaison, privilégier les produits régionaux ne permet de réduire son empreinte que de 4%⁷*
- *Que la surpêche est un problème mondialement reconnu en raison de son impact sur la biodiversité; la consommation de poisson en elle-même pouvant également être nocive pour la santé, au vu de l'accumulation de métaux lourds dans certains grands poissons au sommet de la chaîne alimentaire tels que le thon ou le saumon*
- *L'impact prouvé des pesticides utilisés en agriculture sur la santé⁸ et la biodiversité⁹, qui pourrait être réduit en privilégiant autant que possible une alimentation biologique*
- *Que sur le plan sanitaire, les recommandations de l'OMS en matière de consommation hebdomadaire de viande (deux fois par semaine) sont largement inférieures à ce qui est pratiqué en moyenne à Genève*
- *Que pour l'instant, seul un repas sur cinq dans les cantines scolaires d'Onex est végétarien- L'étude Swissaid réalisée en 2019 à la demande du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève, qui conclut à la nécessité de promouvoir les menus végétariens avec deux repas sans viande ni poisson par semaine dès 2019¹⁰*
- *Que pour des raisons éthiques ou religieuses, une minorité de personnes refuse également de consommer certains ou tous types de viande et/ou produits laitiers*

¹ <https://www.nature.com/articles/d41586-019-02409-7>

² Défini comme un plat où la viande ou le poisson ont été substitués par des légumineuses (ex. soja, pois chiches, lentilles), des œufs ou des produits laitiers

³ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/agir/mange-plus-souvent-vegetarien>

⁴ https://www.swissveg.ch/effet_de_serre?language=fr

⁵ Défini comme contenant des œufs et/ou des produits laitiers, mais pas de viande ni poisson

⁶ Défini comme exclusivement d'origine végétale

⁷ <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/viande-et-produits-laitiers>

⁸ <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/les-pesticides-extremement-dangereux/les-ravages-des-pesticides-sur-la-sante>

⁹ <https://www.nature.com/news/pesticides-spark-broad-biodiversity-loss-1.13214>

¹⁰ Denis Ruyschaert, Marie-Clémence Mouron et Mélissa Garry-Santamaria « Alimentation responsable en Ville de Genève : Soutenir les démarches proactives en alimentation responsable au sein de la restauration collective en Ville de Genève », janvier 2019

- Le moindre coût financier d'un repas d'origine végétale, comparé à un repas contenant de la viande, qui permettrait de compenser le surcoût de l'augmentation de la part d'aliments biologiques et locaux
- La propension des élevages intensifs à favoriser les zoonoses¹¹, et l'inquiétude croissante que ces dernières provoquent en termes de santé et de stabilité économique^{12,13}
- Le développement exponentiel de substituts de la viande dans le secteur agroalimentaire¹⁴

Sur proposition du groupe des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui, 2 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'étudier la possibilité :

1. De passer à minimum de deux repas végétariens hebdomadaires dans la restauration collective de la Ville d'Onex
2. De proposer une alternative à la viande les jours où le menu n'est pas végétarien
3. D'étudier la possibilité que la restauration collective sélectionne des produits animaux biologiques et d'origine GRTA, Suisse ou pays limitrophes, nourris au fourrage européen
4. D'effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les impacts environnementaux, comme sanitaires, de la consommation de viande. Et ce, au niveau scolaire comme public, par exemple via des cours de cuisine, des ateliers, des vidéos, des campagnes de prévention ou autre

* * *

Pour le groupe des Vert.e.s
Milan Peterschmitt et Marine Delévaux

Onex, le 5 avril 2022
MD/dm/ar

RÉPONSE :

Comme l'illustre la motion M/387A, la question de l'alimentation est indissociable des modes de vie et le contenu de nos assiettes devient aujourd'hui l'objet d'une attention inédite.

En cause, une conscience accrue de l'impact de nos habitudes sur l'écologie, mais aussi des préoccupations de santé publique sur fond de rejet de l'agro-business (et des scandales associés) pour privilégier les circuits courts. Dans ce cadre, un grand nombre de recherches démontrent que l'impact écologique de la production de viande est néfaste pour notre planète et que le maintien d'une surconsommation de produits d'origine animale

¹¹ Infections transmises de l'animal à l'être humain, telles que la grippe porcine, le VIH ou le Covid-19

¹² <https://www.letemps.ch/opinions/lindustrie-viande-une-menace>

¹³ <https://www.ffw.ch/fr/nouvelles/raisons-pour-lesquelles-les-zoonoses-comme-sont-en-augmentation/>

¹⁴ <https://www.letemps.ch/economie/viande-vegetale-nouvelle-star-bourse>

n'est plus tenable. En parallèle, les modes d'individuation des pratiques alimentaires se développent (régimes végétariens, vegan, sans gluten, sans lactose, etc.).

La restauration scolaire, doit également s'adapter face à cette nouvelle réalité, mais aussi parce que sa dimension pédagogique et inclusive est davantage reconnue.

Le mandat de restauration scolaire

L'accueil et la sustentation des écoliers durant la pause de mi-journée représentent deux prérogatives communales confiées respectivement au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et à l'Association des cuisines scolaires d'Onex, laquelle est subventionnée par la municipalité. L'Association est régie par un contrat de prestation dont l'article 7 Développement durable définit les engagements à respecter dans ce domaine :

¹ *L'Association s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Elle applique les consignes de la Ville, notamment en matière de tri des déchets (voir le règlement communal de gestion des déchets) et d'économies d'énergie.*

² *Le label « Fourchette verte » fait partie des engagements de l'Association, en ce qui concerne la qualité et la quantité des produits servis aux enfants, pour leur santé.*

³ *De manière générale, dans ses repas et ses achats de fournitures alimentaires, l'Association visera une alimentation saine et de proximité conformément au label « Genève Région – Terre Avenir » (GRTA). Que ce soit pour les mandataires ou pour les repas produits, l'Association obtient la labellisation Genève Région-Terre Avenir (GRTA).*

⁴ *Si des produits de provenance lointaine sont acquis, l'Association aura recours aux produits du commerce équitable, autant que possible.*

L'Association des cuisines scolaires d'Onex honore une série d'engagements pour une alimentation saine et durable, ainsi qu'il l'a été développé en Commission sociale, le 15 juin 2021. Sa direction avait également présenté à cette occasion son organisation en termes de choix de menus, de production des repas, tout en confirmant la part croissante accordée au végétarien dans son offre. Côté cuisine, une production interne permet de réaliser 44 % des repas dans le laboratoire situé à l'école du Bosson, l'autre part étant confectionnée par un prestataire privé contracté suite à une adjudication de marché public.

Répondre à de nouvelles attentes

L'Association des cuisines scolaires d'Onex est labélisée Fourchette verte. Ce label prévoyait initialement l'introduction d'un repas végétarien par semaine. Depuis lors, l'association a appliqué l'évolution des exigences en doublant l'offre à deux repas végétariens chaque semaine depuis le mois de février 2022. Avec l'introduction du second menu végétarien hebdomadaire, seuls deux jours subsistent pour proposer des mets contenant de la viande ou poisson. Leur service suit un principe d'alternance pour atteindre l'ensemble des enfants, étant précisé que la fréquentation de l'accueil du midi varie au cours de la semaine, certains ne s'y rendent que pour un seul jour. De plus, ce n'est qu'en de rares occurrences que sont préparés des repas contenant de la viande de porc.

En outre, l'association assume un contrôle continu de l'origine des produits proposés par le traiteur, lequel est contractuellement obligé de satisfaire aux critères des marques de garantie GRTA et Fourchette verte. C'est ainsi que l'association peut remanier les plans des menus qui lui sont soumis par avance, lesquels ont déjà été l'objet d'une validation par des diététiciens. Pour sa production interne, l'Association acquiert des produits GRTA

autant que possible. En effet, la propre production autorise une meilleure réactivité aux conditions météorologiques et à la disponibilité des produits, étant donné que les commandes sont effectuées à une ou deux reprises chaque semaine.

Grâce à l'engagement de l'association, fort d'une large représentation de bénévoles, ce sont désormais près de 100'000 repas qui sont servis aux écoliers onésiens au fil de l'année scolaire. L'accueil parascolaire a en effet enregistré une popularité croissante au fil des années passées, à l'origine d'une augmentation de 34 % du nombre de repas servis en Ville d'Onex entre 2011 et 2021. Dans ce contexte, les ressources sont soumises à de fortes pressions.

Le maintien de la viande en moindre mesure dans les menus scolaires renvoie aux prescriptions du label Fourchette verte, lequel s'est doté d'une nouvelle marque de garantie Ama Terra. Ce second label est plus exigeant dans le sens où la politique d'achat doit répondre de manière plus stricte à une série de critères sociaux, environnementaux et de respect du bien-être animal. Suivant le pointage réalisé par Le Temps en 2019, seuls 156 établissements de restauration scolaire y avaient adhéré, sur les 1'190 disposant du label Fourchette verte.

Dans ce volet supplémentaire, plus orienté vers le respect de l'environnement, l'organisme n'exclut pas pour autant la consommation de produits carnés – son positionnement peut se résumer ainsi : « Une alimentation équilibrée comporte des aliments d'origine animale. Ces produits sont à considérer comme les trésors de notre assiette, en utilisant tous les morceaux consommables et en les savourant avec modération, tant en fréquence qu'en qualité »¹⁵. Pour le surplus, Fourchette verte estime que la production indigène est suffisante pour couvrir l'apport conseillé, soit une consommation de viande en trois occasions chaque semaine.

De même, Fourchette verte promeut une série de mesures permettant de diminuer l'empreinte écologique de la consommation de chair animale via une politique d'achats qui privilégie les produits biologiques et le frais plutôt que le congelé, en lien avec le mode de transport, ou encore au moyen de préparations valorisant différents morceaux pour limiter le gaspillage.

Le public cible et les pratiques alimentaires

La Ville d'Onex affiche une représentation élevée en élèves issus de foyers modestes. Ils sont 41 % sur le territoire communal et 57 % dans le secteur d'Onex Cité, le plus densément peuplé – lorsque la moyenne cantonale s'établit à 34 % des écoliers¹⁶. De même, des 1'012 élèves onésiens inscrits à l'accueil parascolaire de midi (au 1^{er} trimestre 2022-23), 29 % bénéficient d'une exonération complète de l'accueil en raison des revenus de leurs parents, 11 % bénéficient d'une réduction partielle.

Dans ce contexte, la restauration scolaire revêt une importance particulière : les contacts établis par le Service social, santé et enfance, et ses partenaires associatifs, suggèrent que pour certaines familles en situation de précarité, les repas servis représentent la seule opportunité de consommer un repas équilibré durant la semaine, et parfois même les seuls mets chauds.

¹⁵ https://fourchetteverte.ch/media/filer_public/40/b3/40b379a5-c31b-43c3-80c0-a90356cf17e6/fv_at_brochure_fr_web.pdf

¹⁶ Données 2018, <https://www.ge.ch/document/rapport-2020-du-centre-analyse-territoriale-inegalites-geneve-cati-ge>

Or, les pratiques alimentaires, intimement liées aux habitudes de vie, ne s'avèrent pas neutres par rapport au niveau socio-économique. Les différences autour de l'appartenance sociale sont mises en exergue par une étude réalisée dans treize lieux d'accueil parascolaire de la Ville de Genève à propos de l'apprentissage du manger sain. L'étude met en avant, dès le jeune âge, un rapport à l'alimentation complexe, conjuguant des dimensions « esthétiques, relationnelles et sociales ». Dans ce cadre, l'estimation de la qualité du repas est principalement corrélée à l'origine sociale des enfants, ainsi qu'aux habitudes familiales, de sorte que les élèves d'origines modestes s'écartent des idéaux de manger sain voulus par les décideurs. Cette étude invite à prendre en compte la parole des enfants, la pluralité des goûts, en soulignant la dimension éducative des repas scolaires.

En somme, l'adoption d'une alimentation durable doit avant tout se jouer sur le terrain des subjectivités au moyen de mesures pédagogiques et du partage des savoirs. En effet, la durabilité de l'impact issu de l'expérience offerte en restauration collective n'est pas établie lorsque les enfants concernés se ruent sur la malbouffe au sortir de l'école. D'ailleurs, les plats préparés, fast-foods et autres en-cas (généralement riches en sucre et en graisse tout en contenant souvent des produits carnés) connaissent une popularité sans précédent, particulièrement auprès des enfants et adolescents.

De l'importance de la sensibilisation

Parallèlement aux mesures organisationnelles autorisant un usage accru des produits locaux, ainsi qu'une réduction en produits carnés, la Ville d'Onex et ses partenaires développent une série de mesures pédagogiques pour sensibiliser les enfants en âge scolaire à l'alimentation saine et durable.

Ainsi, sous l'égide de l'Agenda 30 scolaire, elle offre aux différentes classes de primaire des animations dans le domaine de la durabilité. Au fil des années, chaque élève participe à des ateliers dédiés à la large palette de thèmes qui incarnent le développement durable : nature et biodiversité en ville, gestion des déchets et économie circulaire, mobilité, alimentation, énergie, numérique et climat.

Récemment mandatée sur le thème de l'alimentation saine et durable, l'association J'aime ma Planète a débuté en février 2023 des interventions dans les 11 classes de 5P-6P au fil de deux demi-journées. Elles sont dédiées à l'alimentation, son impact sur l'environnement et la santé tout en promouvant une consommation responsable et la réduction du gaspillage. Ces thèmes seront présentés dans une exposition présentant des affiches pédagogiques, invitant les enfants à répondre à un questionnaire. Dans un second temps, les modes de conservation des aliments seront également discutés, à l'image du salage ou de la congélation. Au cours d'une seconde demi-journée, les élèves participeront à la fabrication d'une pâte à tartiner faite maison. L'objectif : questionner les conséquences des choix de consommation à travers une analyse collective portant sur la sélection des ingrédients.

La Coopérative de sensibilisation à la gestion des déchets anime des ateliers dans plusieurs classes de 1P-2P durant l'année scolaire 2022-2023. De janvier 2023 à juin 2026, la coopérative est aussi mandatée par la Ville d'Onex pour traiter du thème des déchets et de l'économie circulaire dans 18 classes allant de la 3P à la 6P.

Si les petits se concentrent surtout sur la notion de tri des déchets, les 18 classes de 3P-6P abordent le gaspillage alimentaire et la surproduction de déchets. Les écogestes, la réduction et réutilisation des déchets sont des notions évoquées durant la deuxième demi-journée. Ces ateliers, proposés pour une durée de quatre ans, sont modulables au fil des années au gré des volontés politiques, des actualités saisonnières ou encore de l'intérêt des enfants.

Enfin, l'Association des cuisines scolaires sensibilise les familles en publiant les menus sur la plateforme en ligne, ainsi que par le biais d'un menu témoin à l'entrée des réfectoires. Elle participe à la Semaine du goût chaque année.

Conclusion

Compte tenu des éléments développés ci-avant, le Conseil administratif répond comme suit aux différents points soulevés par la motion Alimentation durable aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex :

1. De passer à minimum deux repas végétariens hebdomadaires par semaine dans la restauration collective de la Ville d'Onex

L'ensemble des lieux de restaurations scolaires en Ville d'Onex propose déjà des repas végétariens à raison de deux fois par semaine, au minimum.

2. De proposer une alternative à la viande les jours où le menu n'est pas végétarien

Aussi louables que soient les buts poursuivis par les auteurs de cette motion, la délivrance d'un repas alternatif, chaque jour, sous forme de menu végétarien ne représente pas un objectif réalisable au regard des contraintes de production et de l'enveloppe financière.

En outre, le retour d'expériences ne plaide pas toujours en la faveur d'une telle proposition. En ce sens, la Ville de Grenoble, à l'initiative de son Maire, Monsieur Eric PIOLLE, a proposé une mesure analogue dès la rentrée 2022 : sans exclure la viande de ses menus scolaires, elle l'a reléguée en second choix en proposant, comme standard, le menu végétarien quotidien. Résultat : 94 % des familles ont préféré l'option avec viande ou poisson, comme le révèle le Dauphiné libéré¹⁷ qui précise que 80 % des élèves fréquentent la cantine.

Dans ce contexte, l'instauration systématique d'une alternative non-carnée peut revenir à proposer une offre d'alimentation gentrifiée dans laquelle certains ne pourraient s'identifier positivement. Mais encore, cette introduction complexifierait la gestion de l'association au risque de voir les chiffres du gaspillage augmenter. Pour le surplus, il appert d'indiquer que les parents peuvent d'ores et déjà exclure toute consommation de viande et de poisson en cochant la modalité consacrée au formulaire d'inscription annuel GIAP « sans chair animale » ; l'enfant peut également renoncer à la viande s'il le souhaite.

D'autre part, il est établi que pour égaler les qualités nutritionnelles d'un repas carné, tout en limitant le gaspillage des légumes, un investissement soutenu s'avère nécessaire côté cuisine. Or, la restauration scolaire est l'objet d'une forte pression sur ses ressources financières, de sorte que l'essor du végétarien recèle le risque d'accroître l'usage des produits dits ultratransformés, en remplaçant par exemple le steak haché par son équivalent de soja. Il est supposé que de telles denrées ne sont pas une panacée pour la santé de nos enfants (usage de pesticides, sources de toxicité) – de même que leurs bienfaits environnementaux sont limités.

3. D'étudier la possibilité que la restauration collective sélectionne des produits animaux biologiques et d'origine GRTA, Suisse, ou pays limitrophe, nourris au fourrage européen

Grâce à l'investissement de l'Association des cuisines scolaires, la Ville d'Onex délivre une alimentation scolaire labélisée Fourchette verte et Genève Région - Terre Avenir (GRTA). A ce titre, ses menus comportent une importante composante végétarienne et un recours limité à la viande rouge – en particulier la viande porcine. Ce faisant, elle contribue à

¹⁷ « Cantines scolaires : le menu végétarien ne convainc pas les familles », Le Dauphiné libéré. Publié le 30 août 2022.

l'adoption durable d'une alimentation plus saine et de saison, gage d'une empreinte écologique réduite.

Concrètement, une grande part des produits animaux préparés pour la restauration scolaire sont estampillés GRTA et lorsqu'un approvisionnement de proximité s'avère impraticable, des produits provenant de Suisse et des pays limitrophes sont privilégiés dans toute la mesure du possible. De plus, les mets sont systématiquement accompagnés de pain bio et/ou GRTA.

En somme, le Conseil administratif veille à consolider son engagement pour une alimentation scolaire saine et durable. En ce sens, il s'adjoint de la détermination des marques de garantie et pôles d'expertise. A ce titre, les labellisations Fourchette verte et GRTA certifient que les produits utilisés s'inscrivent positivement dans les critères de développement durable et qu'ils sont issus d'un approvisionnement régional dans le cadre d'une offre alimentaire diversifiée et équilibrée. Les normes appliquées à la restauration collective impliquent qu'au minimum deux ingrédients labellisés GRTA sont utilisés dans chaque menu servi aux écoliers.

4. D'effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les impacts environnementaux, comme sanitaires, de la consommation de viande. Et ce, au niveau scolaire comme public, par exemple via des cours de cuisine, des ateliers, des vidéos, des campagnes de prévention ou autre.

Le Conseil administratif s'accorde sur la nécessité d'intensifier les efforts pédagogiques pour valoriser les bienfaits écologiques et nutritionnels des repas végétariens.

En parallèle, le Conseil administratif estime que les restaurants scolaires étant des lieux de convivialité, de découverte gustative et d'apprentissage, la présence d'une nourriture diversifiée permet d'aborder de manière compréhensive les questions de production et de circulation des denrées alimentaires, ainsi que de leur impact écologique.

Ce faisant, pour viser un impact durable, le Conseil administratif préfère agir au moyen de mesures de sensibilisation, suivant l'adage convaincre sans forcer. A ce titre, il promeut une information riche et transparente valorisant une prise de choix individuelle qui prône la réduction durable de l'empreinte écologique dans différentes sphères de la vie quotidienne. Comme détaillé ci-avant, différentes initiatives sont en cours, en lien avec le Secteur développement durable et différents partenaires institutionnels de la Ville d'Onex.

Le Conseil administratif

Onex, le 25 avril 2023 »

9) Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2023-2024

La Présidente (Ve) : Avant ça, je voulais revenir sur cette année de présidence que j'ai eu la chance de faire, de vous remercier toutes et tous pour votre bienveillance, malgré mes manquements à l'entrée en matière ou autres. Vous l'avez toujours pris avec le sourire, c'était super apprécié.

C'était une expérience très riche de tenir des séances, de tenir des débats. Un peu moins riche sur le fonctionnement du Bureau, j'avoue que je n'ai pas réussi à m'investir comme j'aurais souhaité et je le regrette.

Donc je me réjouis que la prochaine personne me succède et je suis sûre qu'elle saura faire

ça très bien. Donc je m'en réjouis. Je voulais aussi beaucoup remercier le secrétariat parce que c'est vrai, on ne le sait pas forcément quand on siège, mais ils font un travail énorme, elles font un travail énorme.

Elles étaient toujours là pour me renvoyer les dossiers, répondre à mes questions, appeler, etc. donc vraiment merci beaucoup beaucoup au secrétariat pour leur soutien.

Et puis, peut-être aussi revenir sur quelques débats de manière non exhaustive qu'on a eus, que j'ai trouvés très intéressants cette année.

Donc ça fait plaisir, peut-être des fois on oublie la longueur de la législature de l'année, mais on a pu parler justement de cette fondation de l'enfance de la Ville d'Onex, c'est un peu ironique, étant donné les annonces du Conseil administratif qu'on a eues en début de séance.

Mais on a pu parler du renforcement des travailleurs sociaux hors-murs, de l'antenne planning familial qui a été inaugurée, de l'avant-projet du plan directeur communal qui va faire beaucoup pour notre commune, de la subvention pour la mobilité douce à la suite du vote du budget, la première année du concours Onex A-venir, sur lequel j'avais quelques doutes au début, mais qui était vraiment chouette, donc c'était un nouveau projet, un beau projet pour Onex, la rénovation de la buvette du stade de foot, l'école d'Onex-Village qui a été rénovée, bientôt celle de la crèche Rondin-Picotin avec le budget qu'on vient de voter ce soir.

Donc voilà. Bravo pour notre engagement à toutes et tous pour cette année supplémentaire encore. Ça fait plaisir. Je souhaite encore plein d'autres projets comme ceux-ci, qu'on puisse voter et puis mettre à notre bilan de législature, le but c'est de faire un projet commun pour Onex, pour les habitants, les habitantes.

Donc voilà, merci beaucoup à tous pour cet engagement. On continue. Des fois c'est fatigant, mais merci beaucoup. [Applaudissements]

La Présidente (Ve) : Nous allons passer à l'élection du Bureau. J'ai relu les règles pour le scrutin du Bureau du Conseil municipal, donc c'est un scrutin secret. On aura besoin de scrutateurs et de secrétaires. Mais d'abord est-ce que vous souhaitez présenter des personnes pour l'élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2023/2024 ?

M. STURCHIO (PS) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste souhaite proposer la candidature de Monsieur GAUTHIER.

M. FUSCO (MCG) : Merci. Le groupe MCG demande à ce que Monsieur AMBORD soit aussi accepté.

La Présidente (Ve) : Vous demandez Monsieur AMBORD comme candidat à la présidence du Bureau du Conseil municipal ? On était au niveau de la présidence. C'est une erreur. OK, donc là on vote pour la présidence.

Super, donc il y a une seule personne. On va voter à bulletin secret. Est-ce qu'on a des petits papiers ? Est-ce qu'il y a deux volontaires pour faire les scrutateurs, scrutatrices ? Merci

Monsieur PRAT et Madame KELLER. Ah oui, est-ce que quelqu'un d'autre se désigne ? On ne peut pas avoir deux personnes du même parti. Donc Madame VESELI, merci.

Il n'y a qu'une candidature, mais on doit quand même voter, on est d'accord ?

Donc peut-être, pendant que les scrutateurs, scrutatrices comptent. Juste pour déjà vous dire pour la deuxième partie, le but ça serait de pouvoir élire le Bureau en une fois. Donc on referait plus qu'un scrutin et pas un scrutin pour 1^{er} vice-président, 2^{ème} ... etc.

Donc on va vous proposer d'afficher à l'écran les propositions. S'il y a une proposition par parti, enfin une proposition de personne pour chaque poste, on pourra voter en une fois, en un seul bloc.

Par contre si tout d'un coup il y a deux propositions pour le poste de vice-présidence, là on va devoir faire poste par poste, chaque fois en remplissant des petits papiers. Je ne sais pas si je suis claire.

Donc on a quatre postes ensuite à pourvoir pour la prochaine, la première vice-présidence, la deuxième vice-présidence, le premier secrétaire, le deuxième secrétaire, et un membre du Bureau. Est-ce qu'on peut déjà faire s'il n'y a pas tout le monde ? Ouais, peut-être dans l'ordre.

Merci beaucoup aux scrutateurs, scrutatrices.

Je vais vous donner les résultats :

Bulletins distribués	28
Bulletins rentrés	28
Bulletins nuls	4
Bulletins blancs	4
Majorité absolue	15

Suffrages obtenus : **20**

Le Président du Conseil municipal pour la période 2023 - 2024 est le suivant :

Président

M. Romain GAUTHIER

La Présidente (Ve) : Nous pouvons l'applaudir. Génial, nous avons déjà une présidence, donc un pas, plus qu'un deuxième. Est-ce que c'est moi qui continue à ce moment-là ? Ça marche.

Donc comme je vous disais, le but ça serait qu'on puisse élire l'ensemble des membres en une seule fois, qu'on n'ait pas besoin de faire un bulletin pour chaque poste. Donc si tout le monde, si on propose une personne pour chaque poste, et pas qu'il y ait une concurrence entre plusieurs personnes, on va pouvoir voter en une fois.

Donc je vous laisse nous faire vos propositions pour chaque poste. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Pour le poste de 1^{er} Vice-Président, le groupe PLR propose Monsieur Jean-Pierre PASQUIER.

La Présidente (Ve) : Est-ce que le secrétariat pourrait écrire à l'écran ? Merci beaucoup. Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président ? Madame MASE.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, nous proposons Monsieur Pierre-Yves TOGNAN, s'il-vous-plaît. Merci.

La Présidente (Ve) : Pas d'autres candidatures. Pour le poste de 1^{er} Secrétaire ? Monsieur FUSCO, vous avez la parole.

M. FUSCO (MCG) : Alors le groupe MCG présente Monsieur AMBORD.

La Présidente (Ve) : Pour le poste de 2^{ème} Secrétaire ? Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe ECHO'Verts Libéraux, nous présentons Madame Nathalie KELLER. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci. Et enfin, pour le cinquième poste de membre ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Nous, nous présentons Madame Cora BEAUSOLEIL.

La Présidente (Ve) : Merci. Donc tout le monde a respecté. On a une personne par poste. Donc on va pouvoir voter en un bloc. Donc sous chaque poste, vous écrivez le poste et la personne pour qui vous souhaitez voter. Est-ce que tout le monde a des papiers ou est-ce qu'il en manque à quelqu'un ?

Non, on ne peut pas pour le Bureau, on est obligé de faire à vote secret. Désolée, on ne peut pas faire par acclamations, on aimerait bien, mais c'est le Bureau. On est obligé de faire par vote secret. Ceux qui n'ont pas de papiers, n'hésitez pas à lever la main. Madame KAST.

La Maire : Oui, juste deux choses, Ce n'est pas très grave, il n'y a pas d'enjeux. Mais en l'occurrence, en principe, quand on distribue les bulletins, on compte combien on en distribue. Je préconise de ne pas faire des élections en donnant une pile de bulletins et puis de les faire tourner.

Voilà, mais comme il n'y a pas d'enjeux, puisqu'il y a un candidat par siège, ce n'est pas très grave. S'il y a un bulletin de trop qui rentre, il faudra recommencer. C'est juste ça le problème. Donc voilà.

Et puis, l'autre élément que je voulais vous dire. Non effectivement on a regardé au Bureau et au règlement, il n'est pas possible de faire les élections tacites au premier tour, seulement au deuxième tour. Donc oui, il faut remplir les petits bulletins.

La Présidente (Ve) : Est-ce que deux scrutateurs souhaitent se désigner ? Monsieur MOSCHELLA et Monsieur GAUTHIER. Merci beaucoup.

Nous avons les résultats de l'élection du Bureau.

Je vais vous donner les résultats :

Bulletins distribués	29
Bulletins rentrés	29
Bulletins compacts votés	20
Bulletins modifiés	8
Bulletin nul	1
Majorité absolue	15

La composition du Bureau pour la période 2023 - 2024 est la suivante :

1^{er} Vice-président	M. Jean-Pierre PASQUIER	(25 voix)
2^{ème} Vice-président	M. Pierre-Yves TOGNAN	(24 voix)
1^{er} Secrétaire	M. Cédric AMBORD	(26 voix)
2^{ème} Secrétaire	Mme Nathalie KELLER	(25 voix)
Membre	Mme Cora BEAUSOLEIL	(26 voix)

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup, on a réussi à faire ça en un seul bulletin. (Applaudissement) Bravo à tout le monde.

10) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes (art. 89 - Règlement du Conseil municipal)

La Présidente (Ve) : Il y a une bonne nouvelle, on peut le faire à la main levée, on n'a pas besoin de passer par un bulletin. Donc je vous propose de passer par toutes les commissions et puis... je vais juste chercher la liste des commissions, donnez-moi deux secondes.

On va commencer par la commission... ah pardon, Monsieur PASQUIER voulait prendre la parole ?

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Pour la Commission développement durable et promotion économique, le groupe PLR propose Monsieur Guy SUCHET.

La Présidente (Ve) : Alors pour la Commission développement durable et promotion économique, la candidature de Monsieur SUCHET. Est-ce qu'il y a une autre candidature pour cette commission ? Super.

S'il y a qu'une seule candidature chaque fois, donc Monsieur SUCHET à la présidence de la Commission développement durable et promotion économique.

M. STURCHIO (PS) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste propose pour la Commission espaces verts, culture et sports Monsieur VESELI.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une autre proposition pour la Commission espaces verts, culture et sports ? Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Oui moi-même aussi pour la présidence de la culture et sport.

La Présidente (Ve) : D'accord. Alors on a la candidature de Monsieur AMBORD et de Monsieur VESELI. Je vous propose de faire ça par... ce n'est pas à bulletin caché, on est d'accord ? Non, je ne crois pas parce qu'on peut faire à main levée.

Donc voilà, on va procéder par plus et moins. Donc pour la candidature de Monsieur VESELI, je vous propose d'appuyer sur le + et pour la candidature de Monsieur AMBORD, à la présidence, donc de la Commission espaces verts, culture et sport, sur le -. Donc Monsieur VESELI +, Monsieur AMBORD -. Le vote est lancé.

Alors avec 25 + et 3 -, Monsieur VESELI est élu à la présidence de la Commission espaces verts, culture et sports. [Applaudissements] Merci beaucoup.

M. STURCHIO (PS) : Merci, Madame la Présidente. Toujours pour le groupe Socialiste, nous souhaiterions la présidence de la Commission urbanisme et on présente ma candidature. Merci.

La Présidente (Ve) : Alors s'il n'y a pas d'autres propositions, je propose Monsieur STURCHIO à la Commission de l'urbanisme. Merci. [Applaudissements]

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Pour la Commission citoyenneté, communication et pétitions, nous proposons Madame VESELI.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une autre proposition pour la Commission citoyenneté, communication et pétitions ? Non, alors Madame VESELI est élue. [Applaudissements]

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Pour la présidence de la Commission finances et informatique, nous proposons Madame KELLER.

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a une autre... ? S'il n'y a pas d'autres propositions, Madame KELLER est élue. [Applaudissements]

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDC propose Monsieur TOGNAN à la présidence de la Commission sociale. Merci.

La Présidente (Ve) : Il n'y a pas d'autres propositions. Donc Monsieur TOGNAN à la présidence du sociale. [Applaudissements]

Mme GIROUD (Ve) : Nous, pour la Commission sécurité, travaux publics et voirie, nous proposons Monsieur HALDI.

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a une autre proposition ? Non. Alors Monsieur HALDI est élu. [Applaudissements]

Il reste encore bâtiments si je ne me trompe pas. Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Le groupe MCG propose Monsieur FUSCO pour la présidence des bâtiments.

La Présidente (Ve) : Il n'y a pas de propositions. Monsieur FUSCO à la présidence de la Commission bâtiment. [Applaudissements]

Commission bâtiments

Monsieur Gérard FUSCO est élu à la présidence.

Commission citoyenneté, communication et pétitions

Madame Arta VESELI est élue à la présidence.

Commission développement durable et promotion économique

Monsieur Guy SUCHET est élu à la présidence.

Commission espaces verts, culture et sports

Monsieur Mursel VESELI est élu à la présidence.

Commission finances et informatique

Madame Nathalie KELLER est élue à la présidence.

Commission sociale

Monsieur Pierre-Yves TOGNAN est élu à la présidence.

Commission sécurité, travaux publics et voirie

Monsieur Sylvain HALDI est élu à la présidence.

Commission urbanisme

Monsieur Patrick STURCHIO est élu à la présidence.

La Présidente (Ve) : Bravo aux présidentes et aux présidents élus. Merci pour vos candidatures. [Applaudissements].

11) Propositions individuelles et questions

La Présidente (Ve) : Madame MASE, vous avez la parole.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'aimerais savoir s'il est possible d'installer un miroir routier à l'entrée du parking de la piscine.

Parce que quand on vient en voiture pour se rendre au parking de la piscine, et qu'on vient depuis le Petit-Lancy sur la rue des Bossons et qu'on tourne pour traverser le trottoir et la piste cyclable pour rentrer dans le parking, on a une vision de la piste cyclable qui est relativement limitée.

Et puis, en plus, avec les deux îlots en béton qu'on a installé avec de l'herbe fleurie qui pousse assez haut en été, la vision de la piste cyclable, elle est encore plus restreinte. Je passe par là en voiture, donc je le vois.

Et je me demande si ça ne serait pas bien d'installer un miroir pour permettre de mieux voir la piste cyclable ? Voilà, merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. J'ai plusieurs points à aborder, je vais les lister les uns après les autres. La première concerne le nombre de points à traiter des derniers conseils municipaux.

J'ai remarqué que ce soir nous avons 12 points, ce que je trouve être pas beaucoup. Et j'ai juste fait une petite comparaison avec l'ancienne législature pour les CM du mois de mai, donc avec les mêmes sujets généraux à traiter qui reviennent chaque année. Le 17 mai 2016, on avait 18 points, et le 16 mai 2017, 22 points.

Ça fait quand même une certaine différence et j'ai un petit peu l'impression qu'on pourrait rajouter la liste de ce qu'on nous propose. Je précise là que ça n'a rien à voir avec la présidence qui ne fait que valider l'ordre du jour qu'on lui propose.

Ensuite, j'ai assisté, le jeudi 11 mai, à l'AG de l'AIO qui produit l'Onésien. Ils m'ont dit avoir invité le CM à cette AG, toutefois je n'en ai pas trouvé de traces sur CMNet. C'était une AG d'association bien triste, qui enterrait son journal. L'Onésien. Un journal tiré à 9'000 exemplaires 9 fois par an, existant depuis 1966.

Alors il n'y aura désormais plus d'Onésien. Juste un dernier numéro va paraître cet automne, parce que personne n'a pu les aider à faire face aux augmentations des coûts nécessaires à l'achat du papier des deux prochaines années.

Perdre un média, c'est perdre de la liberté d'expression. C'est aussi perdre du lien social. L'Onésien, pour les personnes isolées, pour les petits annonceurs, les PME et les artisans locaux et toutes les associations de notre commune, c'était de l'or. Qui savait, par exemple, qu'il y avait une fête du DIP organisée par le DIP à l'école du Bosson récemment ?

Alors comme nous sommes sur les médias, restons-y. J'ai une demande. Où en est la demande de subvention pour TV Onex ?

Point suivant, facturation des services usuellement offerts aux associations onésiennes. Avec stupeur, j'ai découvert les échanges entre notre commune et une association de parents d'élèves, à qui on va dorénavant facturer les tables et bancs pour un troc de vide-grenier des enfants.

Rapporter l'ensemble des coûts, ça fait que nous percevons Fr. 3.75 par table sur le dos d'un enfant qui vient vendre ses jouets à Fr. 0.50. Alors, je vous félicite tous pour l'excédent budgétaire, je ne pensais pas qu'on sponsorisait aussi avec ça.

Point suivant, oui j'aimerais quand même faire une parenthèse sur le fait que depuis le Covid et encore plus, on a besoin de tisser et retisser du lien social. Et donc on doit absolument soutenir les bénévoles qui s'investissent dans nos associations locales et c'est l'une des actions de base d'un service public.

Et puis dernier point, comme d'autres CM ainsi qu'une CA que j'ai eu le plaisir de croiser sur place, j'ai répondu à l'invitation que nous a fait parvenir l'ANPVA, association nature et paysage du Val d'Aire, pour son action de sécurité au sujet du trafic de transit sur le chemin du Pont du Centenaire.

Et nous avons pu y constater les faits suivants :

1. Le trafic de transit y est vraiment très important
2. Le chemin est emprunté par des véhicules poids lourds, on a vu un autocar y passer. Je veux dire ce n'est quand même pas un petit truc.
3. Le danger est réel pour les piétons et les enfants.
4. Le chemin est bordé par deux allées de chênes magnifiques qui sont à préserver.
5. Les aménagements existants ne sont pas aux normes
6. Il y a un problème avec des limitations de vitesse qui varient entre 40, 50 et 60 km/h.

L'action de sécurité de l'ANPVA, qui consiste à mettre des panneaux montrant des enfants au bord de chaussée, comme on en voit dans tous les villages du canton de Genève ou de Suisse, a été autorisée un jour. Cette prestation a été facturée par la Ville d'Onex par un émolument de Fr. 50.00 sans rabais, alors que la ANPVA est aussi onésienne.

Alors, à titre personnel, je suis scandalisé par les points qui précèdent. Cette liste n'étant certainement pas exhaustive. Je laisse nos collègues du CM les compléter au cas échéant et les invite à ne pas hésiter à les rappeler. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors moi j'interviens suite en fait à notre CAUCUS de jeudi passé, qu'on tient à l'ancien restaurant de la piscine, le restaurant L'Idéal. Et le patron nous a signalé un problème effectivement épineux.

L'avenue du Bois-de-la-Chapelle a une prolongation qui est un chemin, petit chemin sans issue, qui descend pour permettre de livrer l'école d'Onex-Parc et éventuellement aussi son restaurant. Une chaîne a été mise sans avertissement aucun, sans qu'on lui donne la clé pour pouvoir accéder avec son camion, pour pouvoir débarrasser. Il n'est pas très content, c'est normal.

Il ne comprend surtout pas pourquoi, parce qu'on a vu le soir où on était là, effectivement, il y avait une camionnette d'association qui stationnait là à côté à l'école d'Onex-Parc. Donc visiblement, il y a des gens qui peuvent passer, mais pas le restaurateur qui y travaille.

C'est assez intéressant parce que le restaurateur qui y travaille, il ne peut pas venir débarrasser ses marchandises, par contre on lui laisse la responsabilité de fermer le soir côté piscine le restaurant. Donc on lui fait confiance pour ça, mais pour lui donner la clé pour qu'il puisse débarrasser ces marchandises, non.

On ne comprend pas très bien. Il a pris contact avec la Commune. Il a eu ce que je vais qualifier d'un rendez-vous pas très agréable, on va le dire comme ça, parce que je n'y étais pas, avec le responsable du service. Et du coup, ça l'a beaucoup découragé.

Donc j'ai décidé de prendre la parole ce soir pour demander, mais quelle est la politique en cette matière ? Merci, Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai aussi deux ou trois remarques et questions à faire. J'aimerais avoir les informations sur la politique d'octroi d'autorisations de construire au niveau communal, c'est-à-dire des préavis de la commune.

Dans le cas qui me préoccupe, c'est un préavis favorable sous conditions. Le propriétaire d'une villa aimerait agir en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement en isolant des murs du bâtiment, rénovation énergétique de son habitation, donc en incluant le démantèlement de la chaudière à mazout de son nom et son remplacement par une pompe à chaleur. Des interventions toutes souhaitées par nos autorités.

Parallèlement, il souhaite profiter de l'occasion de distribuer un peu autrement les espaces de vie de ces deux logements occupés depuis de longues années, toujours par les mêmes nombres d'habitants.

Rien n'aura donc changé concernant l'utilisation des infrastructures onésiennes, notamment pour la gestion des déchets. La villa étant intégrée dans une zone de récupération avec des bennes enterrées à proximité. Or comment se fait-il que le préavis favorable soit lié à un provisionnement d'un montant de Fr. 10'000.00 pour la réalisation d'un nouveau point de collecte futur ?

L'incompréhension du demandeur est tangible, puisque rien ne change avec les travaux prévus, ni le nombre d'habitants, et en conséquence, ni la production des déchets non plus. Quelles politiques alors pour l'octroi d'un préavis sous conditions pour une simple adaptation d'un lieu de vie à Onex et sans incidents sur les infrastructures de la Ville d'Onex ? Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point, je rejoins les propos de Monsieur HALDI. J'ai été aussi sur place ce jour-là, vendredi. Et puis j'étais aussi très surpris d'y voir un bus emprunter ce chemin qui est quand même étroit et qu'on a beaucoup de peine à croiser.

Après, j'ai un troisième point, et j'ai vu un reportage à la télévision sur la problématique de l'attribution des places de crèche. Et du coup, je me suis dit que comme ce sont les derniers jours de Madame KAST à ce Conseil municipal, j'ai une question pour elle. Quel est le système d'adoption des places de crèche à Onex ? Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. J'avais une question, parce qu'en fait on s'est aperçu que le président des restaurants scolaires, de l'association des restaurants scolaires, a dit à plusieurs reprises qu'il y avait des travaux à faire.

Et moi j'aimerais savoir à quel moment on va les faire, ces travaux, puisque maintenant je me suis aperçue aussi qu'il y avait des moisissures dans des locaux ? Donc je ne sais pas si vous êtes au courant ou éventuellement vous pouvez me dire quand c'est que c'est prévu ces travaux ? Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur les propos de Monsieur HALDI et Monsieur RITTER, auxquels j'adhère complètement. Mais j'ajoute simplement que le long de la Gavotte, nous avons un chemin qui, sauf erreur, est... dont Onex bénéficie d'une servitude à pied et il serait utile également de revoir son aménagement de sorte qu'il soit praticable par n'importe quel temps. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci. Il n'y a pas de demandes de parole supplémentaires par le Conseil municipal. Je laisse le Conseil administratif répondre. Madame KAST vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. D'abord, je vais faire une intervention liminaire et globale qui pourrait s'apparenter à ce que Monsieur PASQUIER a pris de ces vœux sur la réponse des cuisines scolaires.

Je vais vous rappeler la teneur de l'article 30 de la LAC qui développe de manière exhaustive quelles sont les compétences des conseillers municipaux. Et je suis désolée de vous dire, Mesdames et Messieurs, certains des préopinants, que la plupart de vos questions ne se situent pas dans les compétences du Conseil municipal.

Je ne veux pas dire qu'on n'est pas ouvert à dialoguer là-dessus. Mais je pense qu'il faut changer de ton. Je pense qu'il faut poser des questions générales, surtout pas aborder des sujets particuliers qui concernent une personne, une association, en particulier. C'est tout à fait dans votre rôle de vous faire le relais des préoccupations des citoyens, ce n'est pas dans votre rôle de vous faire l'avocat d'un individu.

Et je ne pense pas que ce soit adéquat de traiter des situations individuelles, comme par exemple une autorisation de construire ou une subvention à une association dans les questions individuelles, dans les réponses individuelles et questions à l'issue d'une séance du Conseil municipal.

Ce qui ne veut pas dire qu'on ne veut pas débattre de ça avec vous, mais dans le bon cadrage, et je suis désolée, mais ce n'est pas celui que vous utilisez. Pour ma part, je répondrai aux questions qui sont dans le bon cadrage et qui concernent mes dicastères.

Donc je prends bonne note de votre proposition ou suggestion, Madame MASE, concernant la question de la vision de la piste cyclable à l'entrée du parking d'Onex-Parc. Je ne sais pas

si le miroir c'est la bonne solution, mais on va demander à nos services d'évaluer cette question de visibilité.

Et puis entre l'ingénieur civil qui est chargé des aménagements routiers, des services d'aménagements, et puis la sécurité qui est chargé de la sécurité des aménagements, et bien je suis certaine qu'on verra pour trouver une solution par rapport à cet élément-là. Mais je ne suis pas sûre que le miroir ce soit une bonne chose, mais peut-être que c'est la bonne solution. En tout cas on va informer sur la préoccupation.

Pour ce qui est des autres éléments, je répondrai de manière générale et abstraite à la question de Monsieur RITTER sur les places de crèche. Puisqu'elles peuvent avoir tout à fait un intérêt général et abstrait de la manière dont vous la formulez.

C'est-à-dire que nous avons fixé des principes avec les crèches qui sont des associations privées subventionnées, des principes pour l'attribution des places que les Onésiens sont prioritaires sur les travailleurs onésiens. Si vous n'êtes ni onésiens, ni travailleurs onésiens, vous ne pouvez simplement pas vous inscrire à Onex, ça, c'est le premier critère.

Mais une fois que vous êtes inscrits, les Onésiens sont prioritaires sur les travailleurs onésiens. Que les familles monoparentales sont prioritaires sur les familles biparentales. C'est toujours toute chose étant égale par ailleurs, vous avez bien compris. Et que les fratries sont prioritaires sur les nouveaux enfants pour des questions d'organisation familiale évidentes.

Voici les principes que nous avons fixés. Pour le surplus, les attributions sont entièrement dans les mains des directions d'institutions. La Commune ne s'en occupe pas. Ça fonctionne sur le principe de la confiance, dans le respect des principes fixés dans la collaboration.

Et évidemment qu'il y a parfois des personnes qui ont une demande antérieure, mais qu'on ne prendra pas pour des raisons d'équilibre d'un groupe. Quand vous faites un groupe de bébés, et c'est surtout là qu'on fait les groupes de crèche, parce qu'après ce sont les bébés de l'année d'avant, donc le groupe continue sa vie jusqu'à l'école dans la crèche.

Donc on fait un groupe de bébés, on s'assure généralement les directions des institutions s'assurent que vous n'avez pas que des bébés de quatre mois ou que des bébés de dix mois. Que vous commencez avec un groupe où il y a des tout-petits qui sortent du congé maternité, si vous voulez, et d'autres qui ont déjà six ou sept mois, pour avoir un groupe qui a une certaine homogénéité, mais aussi une certaine diversité. Et ne pas avoir que des enfants du même âge.

Donc voilà, et puis après il y a les demandes des parents sur les jours, et puis après il y a les questions de priorisations en cas d'égalité de dossier. Mais c'est vraiment des questions qui sont traitées de cette manière-là et je crois que c'est ce qui a été relaté dans le reportage que je n'ai malheureusement pas vu, mais pour lequel je n'ai pas été interviewée, mais enfin en tout cas consultée.

Et je sais que Madame SANSON, directrice de Coquelibulle, est intervenue dedans. Voilà, et j'espère que le reportage était bien car je n'ai malheureusement pas eu le temps de vérifier.

Je crois que c'est tout pour les questions générales et abstraites qui sont dans le rôle du Conseil municipal qui m'étaient adressées. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur la question des parkings du restaurateur du restaurant Idéal. C'est toujours intéressant quand il y a un mécontentement d'observer qu'il y a différentes visions des situations.

En réalité, nous avons été très attentifs avec le Service exploitation de solliciter chacun des locataires ou des bénéficiaires des locaux d'Onex-Parc lorsque nous avons voulu sécuriser les abords de l'école.

Les abords de l'école étaient fréquentés par toute sorte de véhicules, de toutes sortes de personnes, à commencer par des entrepreneurs qui allaient faire des travaux dans les appartements voisins, s'apercevant qu'il y avait des places de parking à cet endroit qui étaient gratuites, et à continuer par des enseignants qui posaient leur voiture dans des endroits tout à fait insécures pour les enfants qui utilisaient ce même chemin pour se rendre à l'école.

Il n'y aurait pas fallu que nous fassions... nous devons faire face à un accident d'un enfant renversé au moment où une voiture recule sans avoir vu un enfant. Donc des mesures ont été prises pour empêcher l'accès à l'arrière de l'école d'Onex-Parc.

Évidemment que nous savons que les associations se parquaient, elles avaient pris des libertés, bien que ce ne soit pas un endroit qui soit prévu pour le parking. Elles se parquaient là et nous avons cherché à savoir quels étaient les besoins de ces associations, par exemple nous nous sommes aperçus que pour la ludothèque d'Onex, c'était extrêmement compliqué de totalement... de ne pas avoir du tout accès pour ces jeux géants. Alors nous avons avec les uns et les autres, négocié des accords.

En l'occurrence, en ce qui concerne le restaurateur, il n'est pas venu à la proposition de concertation. Ensuite, lorsqu'il a reçu par mail l'information, il a prétendu n'avoir jamais été informé. Voilà, ce sont les aléas de la communication. C'est toujours compliqué de s'assurer que chacun sait ce dont il s'agit.

Toujours pour ce même restaurateur, nous lui avons, nous l'avons rencontré, nous avons montré la manière dont son bail prévoit qu'il puisse charger et décharger ces différentes choses dont il a besoin. Il y a un ascenseur qui est prévu à partir du parking qui est devant le restaurant, donc au moyen d'un chariot et en utilisant cet ascenseur, il accède directement à son restaurant.

C'est ce qui a toujours été prévu et un accès par l'arrière n'a jamais été prévu dans ce sens-là. Donc en ce qui concerne le restaurateur, je pense qu'on va continuer à discuter avec, parce que ça ne sert à rien de s'énerver. Mais il essaie de tous les côtés en réalité, de trouver un endroit où il peut poser sa voiture pendant qu'il travaille et ce n'est plus la politique appliquée.

Et ça serait inégal de faire une exception à son attention et de ne pas traiter les autres entrepreneurs de la même manière, qui eux paient des places de parking pour pouvoir parquer leur voiture.

Concernant le préavis sous réserve de la réalisation d'un point de collecte, effectivement c'est ce que prévoit la loi aujourd'hui, la loi cantonale. C'est que toute nouvelle demande de travaux est soumise à une réserve pour des bennes enterrées ou alors la benne enterrée est installée immédiatement ou elle est installée ultérieurement parce que le contexte ne permet pas de l'installer immédiatement. Donc nous ne faisons qu'appliquer la loi cantonale.

Concernant les cuisines scolaires, nous avons suivi ce dossier. Je suis pleinement confiante en la manière dont le Service exploitation traite ces questions de moisissures, par exemple, ou les différentes demandes du président des cuisines scolaires, dont j'admire le travail par ailleurs. Nous allons prochainement le rencontrer pour faire un point de situation avec lui.

Concernant la facturation des tables et des bancs, alors je ne sais pas exactement à quelle manifestation vous faites allusion, mais il y a une directive qui est appliquée à toutes les associations onésiennes qui prévoit un 50% du prix des tables et des bancs pour les associations qui sont sur Onex, plus une facturation du déplacement de ces tables et pour la récupération de ces tables.

Voilà, je crois avoir traité tous les points. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme YUNUS-EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je pensais répondre à Monsieur RITTER mais voilà, comme il s'agit de mes services, mais Madame KLEINER l'a très bien fait. Et j'allais aussi rappeler ce règlement où ce sont les communes qui s'occupent des déchets. On a un règlement assez précis sur le sujet.

Concernant la question de Monsieur ABBE-DECARROUX, alors cette partie de la commune on a rencontré les habitants où il y a vraiment un souci par rapport à la circulation, par rapport aux passages piétons. Et précisément dans ce lieu-là et bien la commune avait fait des préavis défavorables par rapport à l'aménagement et le Canton n'a pas suffisamment suivi, mais c'est complètement pris en charge.

Et puis, maintenant, on fait le nécessaire pour que les choses se passent bien et on est aussi en contact avec la Gavotte qui a cet espace où on a une servitude, donc je pense que les choses vont bien se passer. Mais voilà c'est pris en charge et puis on a discuté. On a rencontré l'habitante.

La Présidente (Ve) : Merci pour ces réponses. Je crois qu'on a le droit qu'à une seule prise de parole pour les questions, si je ne me trompe pas. C'est bien ça. Je crois que du coup, c'est une discussion que vous aurez après parce que voilà, dans le règlement, on ne peut pas reprendre la parole suite aux réponses du Conseil administratif.

Monsieur HALDI, vous n'avez pas la parole malheureusement. Je suis désolée Monsieur HALDI... Donc merci pour ces interventions et ces réponses. Le Conseil municipal, donc du mois de mai, est clos. Et je passe la parole au public pour des éventuelles questions.

La séance est levée à 21 heures 05.

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL